

OUENZÉ

Le marché Sukissa rénové

Situé dans le cinquième arrondissement de Brazzaville, le marché Sukissa a été ouvert au public vendredi dernier après les travaux de réhabilitation financés par la Banque mondiale, à hauteur de 1,2 milliard FCFA, dans le cadre du Projet de développement urbain et de restructuration des quartiers précaires.

« Nous pouvons rassurer les anciens exploitants du marché qu'ils seront réinstallés selon la procédure prévue à cet effet. Nous avons recensé 735 exploitants, dont 410 personnes occupantes des tables. Il y a donc un gap de 280 tables disponibles qui seront réparties aux commerçants », a indiqué Dan Horphet Ibiassi, le responsable de communication du Durquap, lors de la mise en service dudit marché.

Page 7



L'étendue du marché domanial de Sukissa/Adiac

FINANCES PUBLIQUES

Le budget de l'Etat 2022 en hausse de 15 %

Le gouvernement a approuvé, le 7 octobre, en Conseil des ministres, le budget de l'Etat exercice 2022 à la somme de 1925 milliards FCFA, en hausse de 234 milliards FCFA,

soit 15% par rapport à celui de l'année 2021 chiffré à 1672 milliards FCFA. Cette loi de finances comporte trois grands axes prioritaires, à savoir le rétablissement des

grands équilibres financiers du pays ; le début de la mise en œuvre effective du projet de société du président de la République et la diversification économique. [Pages 3-4 et 5](#)

RÈGLEMENT DE LA DETTE INTÉRIEURE

Le Copéco appelle le gouvernement au dialogue

Le Collectif des opérateurs économiques du Congo (Copéco) a tenu une réunion, le 8 octobre à Brazzaville, à l'issue de laquelle il a appelé le gouvernement au dialogue en vue du règlement de la dette intérieure. Les membres de cette organisation patronale ont, en outre, déploré le paiement « inachevé » par le gouvernement d'une partie des créances dues au titre de la période de 2014-2016.

Page 6



Les membres du Copéco livrant leur communiqué/Adiac

ÉLIMINATOIRES COUPE DU MONDE DAMES

Les Diables rouges valident leur ticket pour le prochain tour

Les Congolaises se sont qualifiées pour le prochain tour des éliminatoires de la Coupe du monde des moins de 20 ans qui se jouera en 2022, au Costa Rica.

Elles ont pris le meilleur, le 9 octobre au stade Alphonse-Masamba-Débat sur les Égyptiennes 3-1 en match retour du deuxième tour des éliminatoires. Au match



aller disputé au Caire, les deux sélections s'étaient neutralisées 1-1. Les Diables rouges dames ont ouvert le score par l'entremise d'Aïcha Noblesse Yamounou servie par Doris Senga. Décisive sur le premier but, Doris Senga a fait le break à la 33^e minute sur une passe en profondeur de Welcome Londo. Aïcha Noblesse Yamounou a donné plus d'éclat à cette victoire en inscrivant le 3^e but à la 52^e minute.

EDITORIAL

Violence gratuite

Page 2

ÉDITORIAL

Violence gratuite

Cette vidéo a sans doute fait le tour du monde. Publiée sur les réseaux sociaux en milieu de semaine dernière, elle montre une foule folle prenant à partie deux jeunes dames sans défense avec une violence inouïe. Non seulement elles sont dépouillées de leurs vêtements de façon complètement inadmissible mais des voyous surexcités semblent tirer un grand plaisir de l'état de nature dans lequel ces dernières sont exposées. Ils jouent les tortionnaires, frappant et attouchant les deux infortunées, lesquelles tentent de résister comme des naufragées guettées par une mort certaine, mais il n'y a personne pour leur venir en aide.

De source informée, la scène se serait déroulée à Pointe-Noire, la deuxième ville du Congo. A l'origine, renchérit-on, une affaire de vol présumé des pièces d'étoffe de qualité, du super wax, dans un commerce. Le propriétaire ou les agents de l'établissement avaient-ils peut-être crié aux voleuses dès l'instant où les deux mises en cause se trouvaient en pleine action ? Dans tous les cas, les intéressés avaient dû sonner l'alarme, d'où la présence de nombreuses personnes dont la plupart semblaient renvoyer les cambrioleuses présumées à leur comportement répréhensible.

Cela est tout à fait indiqué que si elle était prouvée, la tentative de subtilisation frauduleuse de la marchandise d'autrui par les deux jeunes dames ouvrirait la voie à des réparations au bénéfice de la victime à travers la mise en branle de l'administration judiciaire. Mais avant d'en arriver à cette étape d'établissement des responsabilités par les tribunaux, toute personne prise dans ce cas de figure est présumée innocente. La justice populaire à laquelle les personnes vues dans cette vidéo se sont livrées est aux antipodes du droit et de la morale.

Entendons-nous bien. Il n'est pas ici question d'encourager des cas de vol de biens d'autrui par des tiers. Il est de faire remarquer que le procédé utilisé contre les deux jeunes femmes ne répare rien au plan judiciaire. En termes de préjudice, il n'est pas certain que les personnes que l'on voit en train d'humilier les présumées cambrioleuses prétendent en avoir subi un seul à titre individuel. Cette violence-là est en effet gratuite ; elle est répréhensible.

Les Dépêches de Brazzaville

GOVERNEMENTS LOCAUX

Christine Mba Ndutume poursuivra le mandat à la tête des Cglua

L'organisation panafricaine des Cités et gouvernements locaux unis d'Afrique (Cglua), dont la présidence est assurée depuis 2019 par le Gabon, a informé le nouveau maire de Libreville, Christine Mba Ndutume Mihindou, qu'elle devra poursuivre son mandat à la tête de cette institution.



La délégation des Cglu-Afrique avec le maire de Libreville et son équipe DR

C'est à la faveur du conclave du 28 septembre dernier au Gabon que les membres des Cglua ont fait comprendre au maire de Libreville le fonctionnement des cités et gouvernements locaux unis d'Afrique qui visent l'épanouissement des villes et l'unité du continent.

« Notre mission, c'est de promouvoir la décentralisation et la gouvernance locale. Nous croyons que la décentralisation est la deuxième indépendance de notre pays. La décentralisation offre l'occasion de rendre le pouvoir à la population à travers ses conseillers et de la rendre responsable de la vérification des promesses des autorités publiques », a déclaré Jean Pierre Elong Mbassi, secrétaire général de Cglua.

Le maire de Libreville a rassuré son secrétariat de ce que la capitale gabonaise veillera à la bonne marche des Cglua. « La ville de Libreville s'emploie avec l'association des maires du Gabon à intégrer les différents agendas internationaux, le suivi et la mise en œuvre des chantiers

en cours pour s'arrimer et faire face aux nombreux défis du développement durable des villes africaines », a indiqué Christine Mba Ndutume Mihindou.

Les villes africaines ont plusieurs défis pour leur développement durable. Il s'agit, entre autres, d'investir dans les infrastructures et les services essentiels; de favoriser la densité urbaine et de mettre la mobilité au service de la qualité de vie urbaine; de permettre un développement plus durable, que ce soit pour le transport, l'énergie ou encore la gestion des eaux et des déchets et, créer les conditions de l'accueil « continue » des citoyens.

Au cours de la mission de la délégation des Cglu Afrique, des séances de travail ont été organisées avec les membres de l'Association des maires du Gabon, le Réseau des femmes élues locales (Refela), et avec les équipes de la mairie de Libreville. Ces séances de travail ont permis aux collectivités territoriales de prendre la mesure des responsabilités qui sont les leurs dans la consolidation de la politique de la décentralisation

au Gabon, et pour assurer une participation massive des élus locaux gabonais au prochain sommet Afri-cités prévu à Kisumu, au Kenya, en mai 2022. La délégation du secrétariat général a été informée de la réorganisation du Refela-Gabon et a de son côté insisté pour que soit mise en place la section gabonaise du réseau des jeunes élus locaux (Yelo-Gabon) qui va réunir les élus locaux et élus locaux âgés de moins de 35 ans.

Créée en 2005, Cglua est une organisation panafricaine regroupant, à quelques exceptions près, toutes les villes, les collectivités territoriales ainsi que les associations nationales de collectivités locales africaines. Distincte des États qui la composent, l'organisation a pour finalité de promouvoir la décentralisation et le renforcement du rôle des collectivités locales dans l'amélioration des conditions et du cadre de vie de la population africaine. Le regroupement panafricain des maires ambitionne, par ailleurs, de contribuer à l'unité et au développement de l'Afrique en partant de la base.

Fortuné Ibara

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand-reporter : Nestor N'Gampoula,
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de

service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Lossilé

Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (chefe de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou Durly Emilia Gankama (Chefe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe ItagaliCoor-donneur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (Chef de service)

PAO

Cyriaque Brice Zoba (Chef de service)
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff, Toussaint Edgard Ibara.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndongidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Adjoint à la directrice : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs : Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie : Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Administration des ventes: Marina Zodialho, Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama

Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto
Chef de service diffusion de Brazzaville : Guylin Ngossima

Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani, Christian Nzoulani
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé Ngono /Tél. : (+242) 06 895 06 64

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général:Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntayooulo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo
IMPRIMERIE
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville -

République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél. : (+242) 06 895 06 64
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

INSTITUTIONS

Les Conseils du Congo et du Mali consolident leur relation

Le Conseil économique, social et environnemental (Cese) a reçu, le 7 octobre à Brazzaville, la visite d'une délégation du Conseil économique, social et culturel (Cesc) du Mali.

En séjour au Congo, la délégation malienne a eu une séance de travail avec le rapporteur du Cese, Louis-Patrice Ngagnon, assurant l'intérim de la présidente de l'institution, en présence du secrétaire général, Wilfrid Magloire Obili, et des présidents des différentes commissions, notamment la Commission des affaires économiques ; la Commission des affaires sociales ; la Commission des affaires culturelles, éducatives et religieuses et la Commission des affaires environnementales.

« Cette visite de courtoisie, nonobstant votre agenda très chargé et contraignant par des engagements patriotiques de grande envergure, offre une grande opportunité de poser en terre congolaise le jalon de l'ouverture d'une coopération mutuellement avantageuse entre nos deux institutions. Cette perspective de cheminer ensemble ne vient que consolider et perpétuer les liens immémoriaux qui lient nos deux peuples, depuis la nuit des temps », a déclaré Louis-Patrice Ngagnon.

Pour la circonstance, le président par intérim du Cese a rappelé les missions de cette institution, avec une pincée historique, mettant en exergue le respect du principe de parité.

Venue transmettre un message du président du Conseil malien, Yacouba Katile, la délégation malienne a salué l'approche du Cese. Pour l'essentiel, les deux parties ont échangé sur les problèmes des différents Conseils, notamment comment améliorer les institutions afin que celles-ci jouent, au mieux, leur rôle de conseil.

« Nous saluons bien l'approche du rapporteur président de séance, qui nous a fourni beaucoup d'éléments et beaucoup d'espoir dans nos relations futures afin que nos deux institutions puissent se donner la main, parce que nous travaillons dans d'autres institutions, dans les organisations faïtières au niveau de l'Ucesa, l'Aicesis et bientôt nous allons nous retrouver en Côte d'Ivoire dans le cadre de l'Aicesis où il y a un atelier sur l'environnement. Comme vous le savez, aujourd'hui avec les dérèglements climatiques, les Conseils ont une vision et des préoccupations. Ensemble, avec des conseils pratiques, nous pourrions travailler dans nos entités afin de pouvoir mieux conseiller », a fait savoir Amadou Sanoussi Dafe, vice-président du Cesc du Mali et chef de la mission.

Covid : « réfléchir par deux fois »

Pour le chef de la délégation malienne, la covid est un problème mondial. Ainsi, « on est obligé de réfléchir par deux fois... trouver des voies et moyens pour venir à bout de ce fléau (NDLR) et voir quelles orientations donner », a-t-il indiqué, pour trouver une issue à la crise sanitaire qui a fragilisé les économies de plusieurs pays.

« La covid est devenue une maladie de partout. Elle a touché l'économie mondiale, bouleversé nos habitudes, et dérangé nos économies en Afrique, et je crois que les différents Conseils ont eu à travailler dans ce sens. Comment conseiller, comment échanger et faire en sorte que nous puissions accompagner nos différents gouvernements ? », s'est interrogé Amadou Sanoussi Dafe. Et de poursuivre : « Le social aujourd'hui, j'avoue qu'on a des difficultés, il y a l'incompréhension. Et au niveau culturel on commence à perdre les repères. C'est le rôle des Conseils. Et l'environnement aujourd'hui est une priorité parce que nos habitudes ont changé, nos cours d'eau commencent à disparaître. Avec ce problème de Covid, nous sommes obligés de réfléchir ».

Josiane Mambou Loukoula

FINANCES

Le budget de l'Etat exercice 2022 en hausse de 15%

Inscrit à l'ordre du jour de la treizième session ordinaire du Parlement qui s'ouvrira le 15 octobre prochain, le budget de l'Etat passera de 1672 milliards F CFA en 2021 à 1925 milliards en 2022, soit 234 milliards de plus et 15% d'augmentation.

Arrêté en Conseil des ministres le 7 octobre, le projet de loi de finances de la prochaine année s'est fixé trois grandes priorités. Il s'agit notamment du rétablissement des grands équilibres financiers du pays ; du commencement de la mise en œuvre du projet de société du président de la République ; de l'impératif de diversification économique, afin de mieux faire face aux éventuels renversements de conjoncture.

Dans ce budget ramené aux niveaux d'avant 2019, les recettes non pétrolières sont attendues à hauteur de 20% de la masse totale. Avec, par exemple, huit milliards FCFA attendus du secteur forestier ; les recettes pétrolières devraient, quant à elles, augmenter de 13% en 2022, sur la base de trois hypothèses : une production nationale de 110 millions de barils de pétrole en 2022 ; un prix moyen du baril de pétrole fixé à 64 dollars américains ; un taux de change de 535 FCFA pour un dollar américain. Des bonus de 15 milliards FCFA sont inscrits dans le budget 2022.

Concernant les dépenses, les charges financières, comprenant les intérêts des dettes intérieure et extérieure, les dettes contractées sur le marché financier régional, passeront de 129 milliards FCFA en 2021 à 172 milliards en 2022. Les dépenses du personnel augmenteront quant à elles de 2,4%, pour tenir compte de la priorité donnée à certains recrutements à effectuer dans les secteurs sociaux (éducation, santé et affaires sociales notamment).

Les dépenses courantes et autres charges communes augmenteront de 16%. Les dépenses d'investissement passeront de 271 milliards FCFA en 2021 à 329 milliards en 2022. Les ressources de trésorerie inscrites au budget intégreront deux volets : un montant de 131 milliards FCFA de financements extérieurs destinés aux projets d'investissement ; et les ressources obtenues du Fonds monétaire international au titre de l'allocation des Droits de tirage spéciaux de 2021, soit 119 milliards FCFA, pour utilisation à partir du 1er janvier 2022.

Parfait Wilfried Douniama

LE FAIT DU JOUR

Un sommet à sec

Seulement un chef d'Etat, le président français en l'occurrence, a réuni, vendredi 8 octobre, à Montpellier, dans l'Hexagone, le sommet France-Afrique. Contrairement à la tradition observée par ses prédécesseurs depuis 1973, année de la première rencontre entre les deux parties, Emmanuel Macron ne s'est pas entouré de ses homologues africains pour traiter de l'avenir de la relation soixantenaire qui lit l'Afrique indépendante à la France. Etant celui qui a l'initiative de la distribution du carton d'invitation, il a choisi de tendre la main à la société civile et à la diaspora africaines détentrices, devrait-on dire, d'une expertise susceptible de donner un peu plus de chance au décollage du vieux partenariat franco-africain.

Où pourrait mener cette innovation ? Comment répercuter le succès, s'il s'en trouve un, de cette nouvelle vision des choses à ceux ou celles qui, dans les Etats qu'ils dirigent, détiennent, tout bien considéré, la clé de la mise en œuvre des politiques publiques ?

La démarche d'Emmanuel Macron à laquelle il a associé douze personnalités africaines agissant en un comité de réflexion a évidemment suscité beaucoup de réactions sur le continent et en France. Globalement, ceux qui la prennent pour du « théâtre » dénoncent une affiche électoraliste déployée par le locataire de l'Elysée qui ambitionnerait de solliciter un second mandat à la tête de son pays dans sept mois ; ceux qui l'approuvent y voient le début de la fin de la francAfrique, cette variable jugée « cabalistique » de la relation entre l'ex-pays colonisateur et ses anciennes colonies.

Telle qu'elle s'est installée, la polémique suscitée par le sommet inédit de Montpellier ne s'arrêtera pas de sitôt. Sans que l'on ait besoin de savoir qui a raison, qui a tort, un constat s'impose tout de même. Il est celui de l'échec de la relation construite jusque-là par la France et l'Afrique autour de la volonté d'œuvrer au développement d'un partenariat profitable à tous. La question qu'il faut se poser cependant est celle de savoir si les retrouvailles de Mont-

pellier dépasseront l'étape des intentions déclamatoires développées au cours de celles-ci. Car si comme le dit l'adage « les absents ont toujours tort », le fait est qu'au lieu qu'ils le soient tous, ces « absents », en particulier les autres chefs d'Etat du partenariat Afrique-France, ont eu un représentant dans le Sud de la France.

Ne pouvant avoir pour collègues chefs d'Etat ses quelque 3000 invités, et sachant que dans la marche des nations la relation d'Etat à Etat prime sur d'autres considérations, pour leur avoir en quelque sorte volé la vedette de la mobilisation de « leur » jeunesse, Emmanuel Macron pourrait être accusé par les « grands » absents de Montpellier de vouloir « voler » à l'Afrique les énergies dont elle a besoin pour penser son développement. Ses pairs africains pourraient lui reprocher de parler tout seul à des jeunes gens qui n'habitent pas que chez lui, en France, feraient mieux d'adresser à tous les chefs d'Etat réunis le message de changement qui leur tient à cœur. Il faut, en effet, craindre que rentrés chez eux et

attendant en vain la concrétisation des engagements pris durant leur séjour en France, ces Montpelliérains d'Afrique ne déportent leurs désespoirs sur des inerties imputées à ceux qui n'étaient pas présents au moment où ces engagements étaient pris.

Au lendemain des indépendances africaines, un certain nombre de tirailleurs sénégalais démobilisés à la fin de la Seconde Guerre mondiale se présentèrent dans leurs pays respectifs comme un recours de salut public. Ils devinrent chefs d'Etat par le raccourci des prononciations. On ne saurait dire si ces méthodes fortes n'ont pas participé à construire une Afrique vouée à la violence et faisant du surplace depuis soixante ans comme on l'entend souvent dire. Parmi les pourfendeurs du continent, on compte ceux et celles qui la blâment de vouloir puiser sa vision du développement dans ses propres valeurs. Il n'est pas évident que l'Afrique progresse si elle renie sa propre histoire.

Gankama N'Siah

Compte rendu du Conseil des ministres du jeudi 7 octobre 2021

Le Conseil des ministres s'est réuni ce jeudi 7 octobre 2021 au Palais du peuple, sous la très haute autorité de son excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat.

Cinq affaires étaient inscrites à son ordre du jour, à savoir :

Deux projets de loi au titre du ministère des Finances, du Budget et du Portefeuille public ;

Un projet de décret au titre du ministère de l'Economie, du Plan, de la Statistique et de l'Intégration régionale ;

Deux communications aux titres respectifs, pour la première, du ministère des Affaires étrangères, de la Francophonie et des Congolais de l'étranger et, pour la seconde, du ministère de l'Environnement, du Développement durable et du Bassin du Congo.

I/- Ministère des Finances, du Budget et du Portefeuille public

Invité par le président de la République à prendre la parole, M. Rigobert Roger Andely, ministre des Finances, du Budget et du Portefeuille public, a présenté aux membres du Conseil des ministres deux projets de lois portant, pour le premier, loi de règlement exercice 2020 et, pour le second, loi de finances pour l'année 2022.

Projet de loi portant loi de règlement exercice 2020

La loi de finances initiale pour l'année 2020 a été modifiée deux fois, en mai et en décembre 2020, sous le double effet de l'apparition de la pandémie de covid-19 et de la chute brutale des cours du pétrole. Conformément aux dispositions de la loi organique n°36-2017 du 3 octobre 2017 relative aux lois de finances, la loi de règlement a notamment pour objet de constater l'exécution de la loi de finances de l'année considérée ; d'arrêter les résultats de la comptabilité budgétaire et de la comptabilité générale de l'exercice considéré et donner quitus au gouvernement en la matière.

L'exécution du budget exercice 2020 a donné les résultats suivants :

Recettes (recouvrements) : 1351.475.711.138 frs CFA.

Dépenses (ordonnancements) : 1447.881.851.043 frs CFA.

Soit un solde budgétaire déficitaire de : 96.406.138.905 frs CFA, à comparer à la prévision de la loi de finances qui estimait ce déficit à un peu plus de 113 milliards de frs CFA.

Il convient de noter que, sous réserve de quelques observations et recommandations, la Cour des comptes et de discipline budgétaire a, conformément aux textes, délivré un avis de conformité.

Enfin, le Conseil des ministres s'est, après que le Parlement l'a validé (cf. loi de finances rectificative du 13 août 2021), félicité des conditions de fonctionnement du Guichet unique de paiement, lequel permet une meilleure régulation des finances publiques nationales et d'assurer la couverture des dépenses essentielles de l'Etat (salaires et traitements, examens d'Etat, rentrée scolaire, etc.).

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi portant loi de règlement exercice 2020. Il sera transmis au Parlement pour examen et adoption.

Projet de loi de finances pour l'année 2022

Présentant le projet de loi de finances exercice 2022, le ministre Andely a centré son propos sur les principaux points suivants : l'environnement économique et financier international et national ; la base programmatique de la loi de finances 2022 ; les mesures fiscales nouvelles ; l'évolution des grandes masses budgétaires.

L'environnement économique international et national est caractérisé par la persistance de la pandémie de covid-19, mais également par une adaptation des acteurs économiques et une certaine résilience des populations. A cet égard, la vaccination demeure le moyen le plus sûr pour sortir de la pandémie. Le taux de croissance mondial en 2022 est prévu à 4,9% contre 6,0% en 2021. Au plan national, après une croissance négative de -5,8% en 2020, un quasi-retour à l'équilibre en 2021 (-0,5%), un rebond positif est attendu pour 2022, à hauteur de +2,3%.

La base programmatique du projet de loi de finances 2022 est fondée sur le projet de société de son excellence M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat, « Ensemble, poursuivons la marche » ; d'autre part, trois piliers essentiels complètent le projet de société sanctifié par le peuple congolais : le Plan national de développement (PND) 2022-2026 en cours d'élaboration ; le Pro-

gramme de réformes de la Cémac (PREF-Cémac), dont notre chef de l'Etat est le président dédié aux réformes désigné par ses pairs de la sous-région, avec des engagements à inscrire au budget ; enfin, les négociations engagées avec le Fonds monétaire international (FMI), relancées depuis le 24 septembre 2021 avec l'annonce faite que la dette de notre pays est officiellement déclarée soutenable.

Il est donc important de noter que la volonté politique des pouvoirs publics, grâce à la soutenabilité rétablie de la dette du Congo et à la double perspective de restauration de notre signature et de relations normales avec nos créanciers, est d'inscrire les grands axes du projet de loi de finances en examen dans l'optique de l'éligibilité espérée à la Facilité élargie de crédit du FMI.

A cet effet, les trois grandes priorités du projet de loi de finances exercice 2022 sont les suivantes :

Le rétablissement des grands équilibres financiers de notre pays ;

Le commencement de la mise en œuvre du projet de société du président de la République ;

L'impératif de diversification économique, afin notamment de mieux faire face aux éventuels renversements de conjoncture.

Pour ce qui concerne ses grandes masses, le projet de loi de finances exercice 2022 se présente ainsi qu'il suit :

Globalement, le budget passera de 1672 milliards de frs CFA en 2021 à 1925 milliards en 2022, soit 234 milliards de plus et 15% d'augmentation, ce qui ramènera le budget aux niveaux d'avant 2019.

Les recettes non pétrolières sont attendues à hauteur de 20% de la masse totale avec, par exemple, 8 milliards de frs CFA attendus du secteur forestier ; les recettes pétrolières devraient quant à elles augmenter de 13% en 2022, sur la base de trois hypothèses :

Une production nationale de 110 millions de barils de pétrole en 2022 ;

Un prix moyen du baril de pétrole fixé à 64 dollars américains ;

Un taux de change de 535 frs CFA pour un dollar américain.

Des bonus de 15 milliards de frs CFA sont attendus pour 2022, somme inscrite dans le budget 2022.

Pour ce qui concerne les dépenses, il faut noter que les charges financières, englobant notamment les intérêts des dettes intérieure et extérieure, les dettes contractées sur le marché financier régional, etc., passeront de 129 milliards de frs CFA en 2021 à 172 milliards en 2022.

Les dépenses de personnel augmenteront de 2,4%, pour tenir compte de la priorité donnée à certains recrutements à effectuer dans les secteurs sociaux (éducation, santé et affaires sociales notamment).

Les dépenses courantes et autres charges communes augmenteront de 16%. Les dépenses d'investissement vont augmenter de 21%, passant de 271 milliards de frs CFA en 2021 à 329 milliards en 2022. Les ressources de trésorerie inscrites au budget intégreront deux volets : d'une part, un montant de 131 milliards de frs CFA de financements extérieurs destinés aux projets d'investissement ; d'autre part, les ressources obtenues du FMI au titre de l'allocation des Droits de tirage spéciaux (DTS) de 2021, soit 119 milliards de frs CFA, pour utilisation à partir du 1er janvier 2022.

Les charges liées aux remboursements aux créanciers internationaux, y compris les échéances liées à la fin de la suspension du service de la dette du G20, sont évaluées à 541 milliards de frs CFA ; le remboursement de la dette intérieure est évalué à 417 milliards de frs CFA (incluant les dettes bancaires, les obligations, les dettes commerciales et le début d'apurement des arriérés sociaux).

Enfin, le gap final est évalué à 507 milliards de frs CFA, qui sera financé, en cas de conclusion d'un accord avec le FMI, par les partenaires multilatéraux et bilatéraux ainsi que par la restructuration de certaines dettes extérieures.

Prenant la parole à l'issue de cette présentation par le Ministre des Finances, du Budget et du Portefeuille public, M. Anatole Collinet Makosso, Premier ministre, chef du gouvernement, a indiqué que ce budget pouvait être qualifié de réaliste et fondé sur trois postulats : l'efficacité dans le recouvrement des recettes ; la rationalisation de la dépense publique ; la maîtrise de la dette.

Il a rappelé que certaines des grandes priorités du projet de société du chef de l'Etat devraient soit se poursuivre (construction des hôpitaux généraux) ou être

amorçées (assurance maladie universelle).

Concluant cet examen du projet de loi de finances pour 2022, son excellence M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat, s'est félicité de la rigueur soutenue avec laquelle, dans le respect des textes en vigueur, les pouvoirs publics s'attellent à mettre en œuvre les principes de bonne gouvernance dans un domaine aussi essentiel que celui de la gestion des finances publiques.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi de finances pour l'année 2022. Il sera transmis au Parlement pour examen et adoption.

II/- Ministère de l'Economie, du Plan, de la Statistique et de l'Intégration régionale

Invitée par le président de la République à prendre la parole, Mme Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas, ministre de l'Economie, du Plan, de la Statistique et de l'Intégration régionale, a présenté au Conseil des ministres un projet de décret fixant les attributions, l'organisation et le fonctionnement de la commission supérieure de la statistique.

Cet organe, maintenu par la loi n°36-2018 du 5 octobre 2018 qui a abrogé la loi n°8-2009 du 28 octobre 2009 sur la statistique, dépend du ministre en charge de la statistique ; il a pour vocation de contribuer à l'élaboration de toutes les statistiques d'intérêt général et assure une mission de veille sur les activités des acteurs du système statistique national.

L'article 29 de la loi de 2018 indique que la commission supérieure de la statistique « est l'organe de régulation et de coordination de l'activité statistique nationale... (et constitue) le cadre de concertation entre les producteurs et les utilisateurs de l'information statistique officielle, quelle qu'en soit la source (...) il propose au Gouvernement les orientations de politique générale en matière de développement de la statistique et veille à leur application ».

Cette commission, demeurée quasi inactive depuis 2009, doit être mieux structurée pour remplir ses missions. C'est là l'objet du présent projet de décret, qui entérine une composition moins pléthorique et plus diversifiée, prenant également en compte de nouvelles institutions constitutionnelles concourant à la bonne

gouvernance, à savoir les différents conseils consultatifs.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret fixant les attributions, l'organisation et le fonctionnement de la commission supérieure de la statistique.

III/- Communications

Enfin, le Conseil des ministres a suivi deux communications.

Les deux communications, l'une au titre du ministère des Affaires étrangères, de la Francophonie et des Congolais de l'étranger et, l'autre au titre du ministère de l'Environnement, du Développement durable et du Bassin du Congo, ont été présentées par M. Denis Christel Sassou N'Guesso, ministre de la Coopération internationale et de la Promotion des partenariats publics privés pour le compte des ministres Gakosso et Soudan-Nonault en mission.

La première communication était relative au déroulement de la 76e session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies, qui s'est tenue à New-York du 21 au 27 septembre 2021 et au cours de laquelle le ministre Jean-Claude Gakosso a délivré un message au nom du président de la République.

La seconde communication était relative à la tenue, le 30 septembre 2021 et par visioconférence, du deuxième sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de la Commission Climat du Bassin du Congo et du Fonds bleu pour le Bassin du Congo, réunion placée sous le très haut patronage du président Denis Sassou N'Guesso, représenté par M. Anatole Collinet Makosso, Premier ministre, chef du gouvernement.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, le président de la République a clos les travaux du Conseil et levé la séance.

Commencée à 10h00, la réunion du Conseil des ministres a pris fin à 12h30.

Fait à Brazzaville, le 7 octobre 2021

**Le ministre de la Communication et des Médias,
Porte-parole du gouvernement,
Thierry Lézin Mougalla**

BASSIN DU CONGO

La société civile se coalise pour conserver le patrimoine

L'association Arche congolaise pour le développement social (ACDS) a signé, le 7 octobre à Brazzaville, un accord de partenariat avec l'association Éveil d'Afrique pour sauvegarder le patrimoine écosystémique du bassin du Congo.

L'accord d'une durée de deux ans renouvelable se chargera de promouvoir la culture verte par la sensibilisation à la transition énergétique et au respect de la population autochtone. Ainsi donc, les deux organisations associatives vont promouvoir le développement local durable pour les habitants des régions forestières. Dans ce dessein, elles vont définir les stratégies d'adaptation ainsi que les activités à gérer afin qu'elles continuent à bénéficier aux communautés locales.

L'association ACDS s'engage, entre autres, à accompagner l'association Éveil d'Afrique dans la recherche des partenaires techniques et des bailleurs de fonds. Elle va faire bénéficier à Éveil d'Afrique des éventuels ateliers de renforcement de capacités ainsi que des formations gratuites dans le domaine de l'environnement.

Par contre, Éveil d'Afrique

s'engage à accompagner l'ACDS dans ses activités de lutte contre la pauvreté, le chômage et le manque d'emplois ainsi que la promotion des valeurs sociales. Il sera aussi question de protéger les écosystèmes et l'environnement en compagnie de l'ACDS et d'assurer la formation qualifiante pour promouvoir l'esprit d'entrepreneuriat en milieu juvénile.

Patrimoine du Bassin du Congo

Les forêts du Bassin du Congo recouvrent 200 millions d'hectares dans dix pays et absorbent d'énormes quantités de dioxyde de carbone. Des espèces uniques de flore et de faune sont abritées par cette forêt riche en ressources naturelles et dont des millions de personnes dépendent pour survivre. Des agriculteurs pauvres utilisent les terres pour leur subsistance et le bois comme com-

bustible. Depuis cinq ans, les sociétés ligneuses qui emploient des milliers de personnes ne cessent d'augmenter le taux de déboisement annuel.

On estime que la déforestation future en Afrique centrale va émettre en 2050 plus de trente milliards de tonnes de gaz carbonique, soit la quantité d'émissions du Royaume-Uni depuis soixante ans. La protection des forêts en Afrique centrale pourrait préserver 230 millions de tonnes de carbone, soit un tiers des émissions annuelles du Royaume-Uni. Ces émissions valent au-delà de 500 millions de dollars aujourd'hui sur le marché de carbone. Cet argent pourrait assister les pays du Bassin du Congo à mettre en œuvre des projets d'adaptation au changement climatique pour réduire la pauvreté et promouvoir le développement durable.

Fortuné Ibara

COOPÉRATION

L'AFD promet d'appuyer le Fonea et l'ACPE

L'aide de l'Agence française de développement (AFD) au Fonds national d'appui à l'employabilité et à l'apprentissage (Fonea) et à l'Agence congolaise pour l'emploi (ACPE) va leur permettre de définir et d'offrir les services aux demandeurs d'emplois dans les entreprises, afin d'équilibrer l'offre et la demande.

Sophie Dufour, cheffe de projet à la division Education, Formation professionnelle et Emploi à l'AFD/Paris s'est entretenue, le 8 octobre, avec Hugues Ngouélondélé, ministre de la Jeunesse et des Sports, de l'Education civique, de la Formation qualifiante et de l'Emploi sur les enjeux de la formation et de l'emploi. Elle a conduit à Brazzaville, du 4 au 8 octobre, une mission de supervision dans le cadre du partenariat entre la France et le Congo pour suivre concrètement comment avancent les travaux d'appui à l'opérationnalisation du Fonea et de l'ACPE. « Les avancées sont assez positives », a constaté l'envoyée de l'AFD, traduisant sa volonté de doter ces deux institutions qui visent à faciliter l'emploi d'outils nécessaires à la délivrance de leurs services aux entreprises, d'une part, et aux demandeurs d'emplois, d'autre part. « Il y a deux accompagnements qui sont en cours et qui visent à accompagner ces deux structures à définir et à offrir les services à la fois aux demandeurs d'emplois mais également aux entreprises

pour faire en sorte que l'offre et la demande de l'emploi puissent se retrouver. Concrètement, ces accompagnements doivent permettre au Fonea et à l'ACPE d'offrir les services à la population qui demande d'emplois aux entreprises », a expliqué Maurizio Cascioli, directeur à l'AFD. L'aide de l'AFD permettra à l'avenir au Fonea de financer partiellement des programmes de formation au sein des entreprises qui disposent d'employés manifestant le désir d'être formés pour mieux faire leur travail ou encore se diversifier dans celui-ci. L'ACPE jouera presque le même rôle, celui de permettre aux demandeurs d'emploi de se former afin de mieux s'insérer sur le marché du travail. « Nous avons évoqué les avancements mais aussi les perspectives sur la thématique de l'emploi qui est particulièrement importante pour le Congo et pour laquelle la France, via l'AFD, s'est engagée à un soutien de plus en plus important et efficace », a-t-il précisé.

James Golden Eloué

DETTE INTÉRIEURE

Le Copéco demande l'ouverture d'un dialogue avec le gouvernement

Les membres du Collectif des opérateurs économiques du Congo (Copéco), qui se sont réunis le 8 octobre à Brazzaville, ont dénoncé la mauvaise gestion de la dette par le ministère des Finances, à travers le paiement « inachevé » et « sélectif » d'une partie des créances de 2014-2016.

Le Copéco, l'un des principaux syndicats patronaux du pays, a invité le gouvernement congolais autour d'une table dans le cadre du dialogue social pour mettre en place un plan d'apurement de la dette commerciale. Le collectif souhaite que ce cadre de dialogue soit placé sous l'arbitrage du chef de l'État, afin d'aboutir à un règlement rapide et permettre la relance de l'économie nationale. Dans son communiqué, le Copéco fustige le non-respect des engagements pris par les autorités dans la gestion de la dette. « Nous déplorons le paiement inachevé d'une partie de la dette intérieure 2014-2016 ; le paiement sélectif et par affinités par le ministère des Finances ; les audits fantaisistes des créances 2014-2016, 2017 et 2018, ignorant que les marchés d'État sont exécutés conformément aux prescrits du code des marchés », souligne-t-il.



Les membres du Copéco livrant leur communiqué Adiac

« Nous déplorons le paiement inachevé d'une partie de la dette intérieure 2014-2016 ; le paiement sélectif et par affinités par le ministère des Finances ; les audits fantaisistes des créances 2014-2016, 2017 et 2018, ignorant que les marchés d'État sont exécutés conformément aux prescrits du code des marchés »

Le Copéco, à l'instar des autres acteurs du secteur privé national, critique le règlement par le club de Brazzaville des créances de 2014, 2015 et 2016. Selon Roger Obesse, le président du collectif, une bonne partie des entreprises éligibles n'a pu être payée. Les créances de 1 à 100 millions ont été payées en totalité moins les 35% de la décote, seulement 30% des créances de 100 à 500 millions ont été payées, de même que 50% des créances de 500 millions FCFA.

Le gouvernement avait négocié et obtenu d'un groupe de banques la mobilisation de 300 milliards francs CFA destinés à l'apurement d'une partie de la dette intérieure commerciale. Le Club de Brazzaville, composé des banques BSCA, LCB, BGFI et Écobank, était chargé du règlement des créances selon un mécanisme qui favoriserait la relance de l'économie nationale.

Fiacre Kombo

NUMÉRIQUE

Les enjeux et défis présentés dans un Livre blanc

Le document de 140 pages sur le développement des postes, des télécoms et de l'économie numérique a été présenté le 7 octobre, à Brazzaville. Le Livre blanc fait le diagnostic de ce secteur à fort impact et les perspectives de développement.

La première édition du Livre blanc entend susciter une réflexion d'ensemble sur le renforcement du cadre réglementaire dans les secteurs des télécommunications, dans le but d'aider les autorités congolaises à mieux répondre à la convergence des technologies et des marchés qu'engendre l'économie numérique. Cette édition est entièrement supervisée par l'Agence de régulation des postes et des communications électroniques (ARPCE).

Ce document aborde également les problématiques liées aux infrastructures de télécommunication, d'après Rudy Masmamba, l'un des rédacteurs du livre, qui sont au cœur des différentes avancées technologiques, jouant un rôle essentiel dans l'économie nationale en raison des importants investissements consentis par l'État congolais. Le livre blanc est une parfaite illustration de l'engagement de l'ARPCE dans une dynamique prospective et de veille, dans les secteurs stratégiques des Postes et des Communications élec-



Les participants Adiac

troniques, véritables leviers de la diversification de l'économie nationale.

Le Congo est doté des infrastructures essentielles, assure-t-on. Les technologies de 2^e, 3^e et 4^e générations sont opérationnelles grâce aux deux opérateurs de téléphonie mobile Airtel et MTN. En 2020, au moins 62% des abonnés des opérateurs de

téléphonie mobile utilisaient encore le réseau 2G. Ils étaient 21% à utiliser la technologie 3G, et 17% la technologie 4G. Les tarifs pondérés des communications voix (on-net) ont baissé de 60% entre 2013 et 2020, tandis que ceux du mégaoctet, pour accéder à Internet, ont baissé de 94%, selon le même document. Le pays ne produit pas encore

les technologies et équipements pourtant nécessaires à sa consommation. Il doit faire face aux conséquences induites des importations sur les tarifs de télécommunication ; cette situation ne favorisant pas l'amélioration des tarifs des services proposés par les opérateurs de télécommunication exerçant au Congo. L'inclusion numérique ou

digitale doit se réaliser, insistent les auteurs du Livre blanc, par une redynamisation du secteur postal qui doit tirer profit des innovations.

En s'engageant dans une dynamique prospective et de veille à travers ce document, souligne Louis-Marc Sakala, le directeur général de l'ARPCE, le régulateur apporte sa contribution à l'édification d'une société numérique au Congo. Elle met aussi sur la table de réflexion, ajoute-t-il, les éléments d'analyse sur le secteur et les défis qui s'imposent. Les exemples cités dans l'ouvrage sont l'accès à l'électricité et le réseau routier encore déficients.

Le gouvernement congolais mettra tout en œuvre pour combler le vide observé au niveau du cadre réglementaire, pour renforcer les structures étatiques en charge des différents sous-secteurs, et surtout pour équiper l'ensemble du territoire, a répondu le ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Économie numérique, Léon Juste Ibombo.

Fiacre Kombo

QUARTIERS PRÉCAIRES

Le marché Sukissa entièrement réhabilité

L'ouvrage érigé dans l'arrondissement 5 Ouenzé, à Brazzaville, a été livré le 8 octobre au maire Marcel Nganongo par le maître d'œuvre, la société Erico. La construction du marché domanial a été financée par la Banque mondiale, à hauteur de 1,2 milliard F CFA, dans le cadre du Projet de développement urbain et de restructuration des quartiers précaires (Durquap).

Doté de 720 places pour les vendeurs, d'un bâtiment commercial (seize boutiques, une chambre frigorifique et un local technique), d'un forage et d'autres équipements d'eau, d'une voie d'accès au marché, et d'un bâtiment administratif (une infirmerie, un dépôt, deux espaces verts), le marché Sukissa est destiné à booster les activités socio-économiques dans le Quartier 58, Moukondo, et le quartier Sukissa.

Ce marché domanial est entièrement électrifié, permettant aux vendeurs d'être en mesure d'exercer leurs activités même la nuit tombée. Un véritable bijou pour l'arrondissement 5 et une infrastructure de développement local, s'est exclamé le maire Marcel Nganongo, qui a visité les différents compartiments de l'ouvrage. Dans l'ensemble, toutes les

infrastructures prévues dans le cadre de ce projet sont réalisées, a-t-on constaté.

Si les exploitants du marché se réjouissent de la réouverture de leur centre de commerce, beaucoup déplorent la manière de travailler de la commission de gestion mise en place par la mairie de l'arrondissement. La présidente du marché Sukissa, Jeanne Mossalola, invite les autorités municipales et le projet Durquap à impliquer le comité de marché dans la réinstallation.

L'inquiétude du comité de marché semble trouver un écho auprès de l'équipe de coordination du Durquap. « Nous pouvons rassurer les anciens exploitants du marché qu'ils seront réinstallés selon la procédure prévue à cet effet. Nous avons recensé 735 exploitants, dont 410 per-



Marcel Nganongo recevant la clé du marché Adiac

sonnes occupantes des tables. Il y a donc un gap de 280 tables disponibles qui seront réparties aux commerçants », a indiqué Dan Horphet Ibiassi, le res-

pensable de communication du Durquap.

Les travaux du marché, lancés en juin 2020, ont été validés par l'équipe de contrôle du département des In-

frastructures (ex-Grands travaux). Une commission de suivi est mise en place et les vendeurs seront réinstallés dans les jours à venir, assure-t-on.

Fiacre Kombo

COMMUNICATION ÉLECTRONIQUE

Quarante et un nouveaux enquêteurs prêtent serment

Au cours d'une audience publique à la première chambre civile du Tribunal de grande instance de Brazzaville, le 8 octobre, des enquêteurs de l'Agence de régulation des postes et communications électroniques (ARPCE) se sont engagés à mener dignement des enquêtes, dans les différents domaines de prédilection de cette structure paraétatique.

Au total, vingt-huit hommes et treize femmes seront désormais chargés des enquêtes et de la constatation des infractions à la réglementation des secteurs des postes et des communications électroniques. Ces agents de l'ARPCE viennent notamment de la direction des réseaux et services de communications électroniques, la direction de l'économie et des marchés puis du service information.

Avant la prestation de serment proprement dite, le substitut du procureur de la République, Mbongo Okoyo, a rappelé aux nouveaux enquêteurs leur rôle ainsi que les avantages et les dangers de leurs nouvelles attributions. Il pense, en effet, que le métier d'enquêteur rime avec bonne moralité, intégrité, éthique, sagacité, professionnalisme, sagesse et respect des secrets. « Vous êtes une catégorie de personnel placé sous le directeur général de l'ARPCE. Vous devez mener les enquêtes, rechercher et réprimer les infractions prévues par la loi. Vous êtes des officiers de police judiciaire à compétence



spécialisée. Le serment est un engagement, un pacte que vous allez signer non seulement avec votre conscience mais aussi avec l'Etat et le peuple. Tout ce que vous ferez doit être en rapport avec le droit », a-t-il expliqué.

Me Mbongo Okoyo a, par ailleurs, signifié que ceux qui tomberont dans l'illégalité seront poursuivis par la justice.

Après avoir suivi minutieusement la formule du serment qui a été lue par le président de l'audience, Me Alain Michel Oko,

Les nouveaux enquêteurs Adiac les impétrants ont, tour à tour, main droite levée, déclaré : « Je jure de bien et loyalement remplir mes fonctions et d'observer tous les devoirs qu'elles m'imposent. Je jure également de ne rien révéler ou utiliser de ce qui sera porté à ma

connaissance dans l'exercice de mes fonctions ».

Pour sa part, Jean Célestin Endoke, directeur des Affaires juridiques et internationales à l'ARPCE, estime que cette structure répond à une obligation légale puisque cette prestation de serment marque la quatrième vague des agents de l'ARPCE qui sont passés devant le Tribunal de grande instance de Brazzaville. Notons que l'ARPCE vise la régulation de tous les secteurs des postes et des communications électroniques. Elle a également pour missions de redresser, recadrer, contrôler, veiller, surveiller, évaluer, suivre, dénoncer, mettre en demeure et faire évoluer les différentes activités relevant de la communication électronique. Elle est l'autorité congolaise de contrôle, de suivi et de régulation des secteurs des postes et des communications électroniques. Instituée par la loi n°11-2009 du 25 novembre 2009, l'ARPCE est un établissement public administratif, doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière.

Rude Ngoma

« Je jure de bien et loyalement remplir mes fonctions et d'observer tous les devoirs qu'elles m'imposent. Je jure également de ne rien révéler ou utiliser de ce qui sera porté à ma connaissance dans l'exercice de mes fonctions »

NGEMBO
UNE PRODUCTION DE PACTOLE STUDIOS

RETOUR SUR LES ARTISTES CONGOLAIS
DES ANNÉES 50 À NOS JOURS

Avec
Chouna MANGONDO BRUTE

CHAQUE JEUDI
20H30 (CONGO)
21H30 (FRANCE)

LES BOUQUETS
CANAL+
CANAL 334

EASY
TV
BY CANAL+
CANAL 3

free
CANAL 449

DIRECT

PROGRAMME DU JOUR **LUNDI 11 OCTOBRE 2021**

06.30 PREDICATION
07.15 GOSPEL HITS
08.30 F.F TALK SHOW
09.30 19.45 REDIFFUSION
10.15 PLAYLIST NON STOP
11.15 DIASPORA MAG
12.00 ICONIC
12.30 CDIRECT INSIDE
13.00 ENTRE-NOUS
14.00 TOP CLIPS CONGO
16.30 CANAAN CLUB
17.30 F.F TALK SHOW
19.00 INITIATIVE AFRICA
19.45 19.45 L'EDITION
Une personnalité prestigieuse du monde de la politique décrypte l'actualité des 2 Congo sur le plateau.
20.30 C'EST MON AFFAIRE
21.00 CINEMA CONGOLAIS
22.30 RAP SIDE

NOTRE SELECTION

13.00 ENTRE-NOUS
EXCLUSIF
Parcours d'un artiste prestigieux dans le monde du showbiz

19.45 L'INVITÉ 19.45
Les infos du Congo vu du Congo et vu du monde

LES BOUQUETS
CANAL+
CANAL 334

EASY
TV
BY CANAL+
CANAL 3

free
CANAL 449

NÉCROLOGIE

Le directeur national de la Banque des Etats de l'Afrique centrale (BEAC) pour le Congo a la profonde douleur d'informer l'ensemble du personnel, les amis et connaissances, du décès de M. Mboussa Achille, agent à la Direction nationale-Brazzaville, survenu le mercredi 6 octobre 2021 à Brazzaville. La veillée mortuaire est organisée au n°04, de la rue Louomo à Mougali (Rfce école primaire de la Paix). Le programme des obsèques sera communiqué ultérieurement.

La famille Mbani André (Mbani Béatre, Kidzié Alain, Mbani Frédéric, Mbani Serge Péphin, Youla Gildas) et enfants ont le regret d'annoncer le décès de leur frère aîné, Lékibi Jules, survenu le mercredi 6 octobre 2021 à Pointe-Noire. La veillée est située à son domicile à Mongo Kamba, quartier Movis.

À Brazzaville : la veillée a lieu au n° 103, rue Makotipoko, avenue Marien-Ngouabi à Mougali.

La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement.

AGRICULTURE

Quarante-huit milliards FCFA pour promouvoir l'agro-alimentaire

La ministre du Plan, Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas, en sa qualité de vice-gouverneur de la Banque africaine de développement (BAD), a procédé, le 8 octobre à Djambala, chef-lieu du département des Plateaux, au lancement du projet de développement intégré des chaînes de valeurs agricoles au Congo (Prodivac).

Financé par la BAD pour une durée de six ans, le Prodivac a pour objectif d'améliorer les chaînes de valeurs agricoles ainsi que l'environnement des affaires propice à la promotion des petites et moyennes entreprises agricoles. Il vise également à contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. « Ce projet porteur de croissance et d'emplois mérite une implication réelle de tous les acteurs, afin de confirmer son impact multisectoriel tourné vers le développement intégré des chaînes de valeurs agro-alimentaires », a indiqué la ministre du Plan, avant de signifier que le premier axe stratégique du Plan national de développement 2022-2026, en cours d'élaboration, visera l'agriculture au sens large. Intervenant à son tour, le représentant de la BAD au Congo, Sie Tioye Antoine-Marie, a fait savoir que le Prodivac était la première opération approuvée par la banque, juste après l'adoption du document de stratégie pays pour marquer son engagement



La photo de famille/Adiac

à soutenir l'accélération de la diversification de l'économie nationale.

Le projet qui couvrira prioritairement les corridors des grands centres de commercialisation de Brazzaville et Pointe-Noire a pour bassins de production les départements des Plateaux, du Pool et de la Bouenza. Les interventions du projet se concen-

treront sur quatre chaînes de valeurs, à savoir le manioc, le maïs, la volaille et le poisson.

« Le choix des sites d'intervention suivra une logique de ciblage avec certains critères dont le potentiel productif, la démographie, les dynamiques commerciales existantes, l'intérêt des opérateurs privés et de la population », a expliqué

le coordonnateur du projet, Benoît Ngayou.

Le Prodivac vise aussi à promouvoir une agriculture compétitive et résiliente à travers le développement intégré des chaînes de valeurs agro-alimentaires. Il permettra, selon le ministre de l'Agriculture, Paul Valentin Ngobo, de financer l'initiative «ATAC», destinée à renforcer

les capacités de production et de transformation du manioc, du maïs et du soja, qui sera mise en œuvre avec l'appui de l'Institut international de l'agriculture tropicale.

Paul Valentin Ngobo a relevé que les initiatives de ce nouveau projet le sont également dans le cadre de nombreux autres projets agricoles en cours d'exécution. Pour éviter les redondances et la perte de ressources, ce dernier a invité les spécialistes du domaine à identifier les synergies potentielles et la séquence des activités proposées et réalisées.

Signalons que le Congo contribuera à hauteur de 4,8 milliards FCFA, correspondant aux taxes et droits à l'importation des biens et équipements susceptibles d'être acquis dans le cadre du projet. Les bénéficiaires (jeunes, femmes, peuples autochtones) contribueront, quant à eux, aux activités productives et au financement des plans d'affaires estimés à 3,2 milliards FCFA.

Lopelle Mboussa Gassia

PUBLI-REPORTAGE

Inauguration de la salle Canal Olympia Mpita à Pointe-Noire

Le ministre de la culture et des arts, Dieudonné Mouyongo, a inauguré, le 1^{er} octobre dernier, la salle Canal Olympia Mpita, haut lieu de la culture (cinéma et expression artistique) situé dans l'arrondissement 1 Emery Patrice Lumumba.

La cérémonie s'est déroulée en présence du préfet du département de Pointe-Noire, Alexandre Honoré Paka, du député maire de la ville de Pointe-Noire, Jean-François Kando, du consul général de France, Joël Renou, du directeur régional de Bolloré Transport & Logistics Congo/RD Congo, Christophe Pujalte, de la présidente de Canal Olympia, Christine Pigeire et du directeur général de Canal Olympia, Simon Minkowski. D'une capacité de 300 places, la salle Canal Olympia Mpita ne pourra accueillir que 150 personnes pour respecter les mesures édictées par les autorités gouvernementales dans le

cadre de la lutte contre le coronavirus Covid-19. L'infrastructure a été érigée sur un terrain municipal d'une superficie de 7.7160 m². Elle jouit d'une autonomie en énergie électrique grâce à de puissants panneaux solaires et à la technologie Bluesolutions du Groupe Bolloré.

Canal Olympia est la réunion de deux marques phares de Vivendi et Bolloré : Canal+ présent en Afrique depuis de nombreuses années et l'Olympia, la salle mythique de Paris où plusieurs artistes ont pu se produire. Pour Christine Pigeire « Canal Olympia Mpita est la 17^{ème} salle du réseau. Elle sera un haut lieu de la culture, arti-



culé autour du cinéma et de l'expression artistique. L'espace aménagé tout autour de la salle permettra d'accueillir d'autres événements (...). C'est un espace dédié au divertissement et à la culture sous toutes ses formes».

Dieudonné Mouyongo, ministre de la culture et des arts, a indiqué que le lancement de la salle de Canal Olympia Mpita, deux ans après celle de Brazzaville, « participe à l'éclosion des industries culturelles dans notre pays et s'inscrit dans la redynamisation de la vie culturelle nationale».

Notons que la construction des salles multimédias au Congo est un projet porté par Vivendi. Il concerne Pointe-Noire, Brazzaville et Oyo. L'inauguration de la salle Canal Olympia Pointe-Noire augure de bons lendemains à l'orée des 100 ans de la ville océane qui seront célébrés en 2022. Elle a coïncidé avec la réouverture de la salle Canal Olympia Poto-Poto de Brazzaville fermée à la suite de la pandémie à coronavirus. La salle Canal Olympia Oyo pourrait être inaugurée avant la fin de l'année.





Banque des Etats de l'Afrique Centrale - Services Centraux
Commission Générale de passation des marchés n°01

Appel d'offres international ouvert n°126/BEAC/SG-DPMG/AOIO/Bien/2021 du 20 septembre 2021 pour la fourniture et l'installation, en lots indépendants, de divers équipements destinés au nouvel immeuble de la Direction Nationale pour la Centrafrique à Bangui

Dans le cadre de sa politique de gestion du patrimoine, la Banque des Etats de l'Afrique Centrale envisage, sur ressources propres, d'acquérir divers équipements pour l'aménagement du nouvel immeuble de sa Direction Nationale à Bangui. A cet effet, elle invite, par le présent avis d'appel d'offres, les entreprises qualifiées, intéressées et remplissant les conditions requises, à présenter une soumission. Le présent appel d'offres est subdivisé en quatre lots indépendants ainsi qu'il suit :

- lot 1 « éclairage - lampes » ;
- lot 2 « électroménager - appareil électrique » ;
- lot 3 « tapis - objets - rideaux » ;
- lot 4 « linge de maison et vaisselle ».

Le processus se déroulera conformément aux dispositions du Règlement n°01/CEMAC/UMAC/CM/18 portant adoption du Code des marchés de la BEAC.

Les entreprises peuvent obtenir un complément d'information à l'adresse ci-dessous, entre 9 heures et 12 heures, les jours ouvrés. Le dossier d'appel d'offres rédigé en français peut être consulté gratuitement, acheté et retiré à l'adresse indiquée ci-dessous.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE - SERVICES CENTRAUX
Direction Générale de l'Exploitation - CGAM, 14^{ème} étage, porte 1412
✉ : 736 Avenue Monseigneur Vogt - BP 1917 Yaoundé - Cameroun
☎ : (+237) 222 23 40 30 ; (+237) 222 23 40 60 postes 5452, 5431, 5412 ou 5403
☎ : (+237) 222 23 33 29
@ : cgam.scx@beac.int

La participation au présent appel d'offres est conditionnée par le paiement de la somme non remboursable de **cent mille (100 000) francs CFA par lot ou l'équivalent dans une monnaie librement convertible**. Le paiement devra être effectué par virement bancaire ou en espèces aux guichets de la BEAC à l'exception du Bureau de Paris, sur rendez-vous, en raison des contraintes sanitaires qu'impose la lutte contre la propagation de la pandémie du coronavirus.

Les soumissions, obligatoirement accompagnées d'une garantie bancaire de soumission sous forme de garantie autonome à première demande, conforme au modèle indiqué dans le DAO et d'un montant forfaitaire **d'un million (1 000 000) FCFA**, devront être déposées à l'adresse indiquée ci-après, au plus tard le **jeudi 21 octobre 2021 à 12 heures précises**. Les soumissions reçues après le délai fixé seront rejetées.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE - SERVICES CENTRAUX
BUREAU D'ORDRE 15^{ème} étage, porte 15.01
✉ : 736 Avenue Monseigneur Vogt - BP 1917 Yaoundé - Cameroun

Les soumissions seront ouvertes en **deux phases**. Les plis administratifs et techniques seront ouverts, le **jeudi 21 octobre 2021 à 13 heures** aux Services Centraux de la BEAC à Yaoundé. Les plis financiers, pour les offres jugées conformes, seront ouverts à une date qui sera communiquée ultérieurement. Les séances d'ouverture ne seront pas publiques en raison des contraintes sanitaires qu'impose la lutte contre la propagation de la pandémie COVID-19.

Yaoundé, le **20 SEP. 2021**
Le Président de la Commission,

Banque des Etats de l'Afrique Centrale - Services Centraux
Commission Générale de passation des marchés n°02

Sélection internationale restreinte avec présélection ouverte
n°128/BEAC/CRBC/SIRP/Ser/2021 pour l'accompagnement de la CRBC dans une étude de marché sur les opportunités d'investissement dans le secteur de la santé dans la zone CEMAC

Dans le cadre de ses investissements et en vue d'améliorer les conditions de vie de ses adhérents, la Caisse de Retraite de la Banque Centrale (CRBC) souhaite mener une étude de marché sur les opportunités d'investissement dans le secteur de la santé en zone CEMAC. A cet effet, elle souhaite recruter une entreprise spécialisée pour l'accompagner dans ladite étude.

Le processus se déroulera conformément au Règlement n°01/CEMAC/UMAC/CM/18 portant adoption du Code des Marchés de la BEAC.

Les Prestataires intéressés peuvent obtenir un complément d'information à l'adresse ci-dessous, entre 9 heures et 12 heures, les jours ouvrés.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE
Services Centraux, Direction Générale de l'Exploitation. CGAM, 14^{ème} étage, porte 1412
✉ : 736, Avenue Monseigneur Vogt - BP : 1917, Yaoundé - CAMEROUN
☎ : (+237) 222 23 40 30 ; (+237) 222 23 40 60 ; Postes 5452, 5431, 5412 ou 5403
☎ : (+237) 222 23 33 29
@ : cgam.scx@beac.int

La participation à la présente mise en concurrence est conditionnée au paiement de la somme non remboursable de **cent mille (100 000) francs CFA** ou l'équivalent dans une monnaie librement convertible. Le paiement devra être effectué par virement bancaire ou en espèces aux guichets de la BEAC à l'exception de celui du Bureau de Paris.

Les candidatures conformes au règlement particulier de la présélection devront être déposées, sous pli fermé, à l'adresse indiquée ci-après, au plus tard le **jeudi 28 octobre 2021 à 12 heures** (heure de Yaoundé).

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE
Services Centraux, Bureau d'Ordre, 15^{ème} étage, porte 15.01
736, Avenue Monseigneur Vogt - BP : 1917 Yaoundé - CAMEROUN

Les propositions reçues après le délai fixé seront rejetées.

Les candidatures seront ouvertes le **jeudi 28 octobre 2021 à 13 heures** aux Services Centraux de la BEAC à Yaoundé. La séance ne sera pas publique en raison des contraintes qu'impose la lutte contre la propagation de la COVID-19.

Yaoundé, le 21 septembre 2021

Le Président de la Commission

NÉCROLOGIE

Daniel Isaac Itoua, M. et Mme Mbossa-Ngouabi informent amis, connaissances et parents des clans Ikombi-O-Bomba, Oboulangaa, Otoumba-L'Oma, Elenga-O-Yaba et Ongotoula le décès de leur grand-mère et mère Georgine Ikani, survenu à Brazzaville des suites d'une longue et pénible maladie. Le deuil se tient au n° 77 de la rue Massa à Talangai.



La famille Mobombo informe les parents de Mossaka, Likendzé, Bohoulou, Konda, Brazzaville, Pointe-Noire et Dolisie, du décès de leur frère, oncle, père et grand-père, Joseph Mokondzi Mobombo, alias « Benz », inspecteur des Impôts, survenu le jeudi 7 octobre 2021 au CHU de Brazzaville.

La veillée mortuaire est située au n°60, rue Maloukou à Talangai (Avenue Marien-Ngouabi). La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement.



04.07.2015

LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Un Espace de Vente
Une sélection unique de la LITTÉRATURE CLASSIQUE
(africaine, française et italienne)
Essais, Romans, Bandes dessinées, Philosophie, etc.










Un Espace culturel pour vos Manifestations
Présentation des ouvrages, Conférences-débats, Dédicaces
Emissions Télévisées, Ateliers de lecture et d'écriture.



Brazzaville : 84 bd Denis Sassou N'Guesso
immeuble Les Manguiers (Mpi), Brazzaville
République du Congo.

Horaires d'ouverture:



28^e SOMMET AFRIQUE FRANCE

Emmanuel Macron choisit la société civile

En rupture avec le modèle traditionnel dédié à la réunion des chefs d'Etat, le sommet Afrique-France s'est tenu dans un concept informel, tourné vers la jeunesse, salué par le président Emmanuel Macron comme étant un rendez-vous marquant le début de nouvelles relations entre la France et le continent africain.

Vendredi 8 octobre à l'Arena de Montpellier, c'est un sommet Afrique-France inédit où Emmanuel Macron a souhaité faire face aux jeunes plutôt qu'aux chefs d'Etat. Dans la pure tradition des relations avec l'Afrique, la France, pour la première fois depuis 1973, n'a pas convié les chefs d'Etat. Pour cette 28^e édition, ce sont des jeunes, entrepreneurs ou issus de la société civile, du secteur associatif, du sport, de la culture qui ont été invités à ce sommet nouvelle formule et auxquels il a été permis d'évoquer «*les pistes de réconciliation*» entre la France et le vieux continent.

L'Arena de Montpellier a baigné dans l'ambiance d'un grand forum en connexion avec son temps. Des espaces de débat ouverts dédiés à la culture, aux industries créatives, à la diaspora, à la recherche et, également, un plateau sportif avec gradins et panneaux de basket. Emmanuel Macron et Tony Parker ont pris place dans les gradins pour suivre les prouesses de jeunes sportifs africains.

L'heure n'était pas aux traditionnels discours, mais place était plutôt faite à une nouvelle



organisation. Dans l'après-midi, les festivités ont continué sous des airs de discothèque avec une animation du groupe électro tchadien Afrotronix en attendant la plénière modérée par le journaliste Claudy Siar. Face à onze jeunes, Emmanuel

Macron a salué Montpellier, «*une métropole qui porte dans son histoire, sa population, ce lien avec l'Afrique*». Et de formuler un vœu de renouveau pérenne dans les relations entre l'Afrique et la France : «*Ce que vous avez*

Le président Emmanuel Macron commencé à enclencher et qu'il faut rendre inexorable».

Le chef de l'Etat français a appelé également à se tourner résolument vers le futur : «*Nous n'avons pas choisi notre histoire, ni notre géo-*

graphie, y compris les pages les plus tragiques. Mais la question qui nous est posée est de savoir comment on embrasse notre avenir». Et de renchérir : «*On compte plus de sept millions de Français dont la vie est liée, en première ou deuxième génération, à l'Afrique. Ce sommet nouveau, il est aussi pour nos diasporas*».

De sa volonté, il a souhaité «*qu'on fasse de ce sommet le premier d'une longue série, pour un avenir choisi et construit ensemble*», à la même longueur d'onde que le maire de Montpellier, Michaël Delafosse, qui avait exprimé, dans son mot de bienvenue, sa ferme intention, à laquelle sa municipalité est prête, d'ouvrir le chemin à ce que se poursuive un lendemain.

À propos du panel constitué de onze jeunes qui ont été invités à s'exprimer, Emmanuel Macron a évoqué, à travers leur prise de parole, «*un continent de promesses et d'espoir*». Il a affirmé sa volonté, pour la France et l'Afrique, «*d'avoir un avenir choisi et construit ensemble*».

De notre envoyé spécial Marie Alfred Ngoma

De quoi s'agit-il ?

Initialement prévu à Bordeaux, déplacé par la suite à Montpellier, décalé ensuite du fait de la crise sanitaire, le sommet Afrique-France s'est tenu suivant les exigences d'Emmanuel Macron : réunir à huis clos, sur une journée, non pas des chefs d'Etat, mais 3000 patrons, responsables associatifs et autres membres de la société civile

Le programme était établi comme suit : de 9h à 14h, débats autour de propositions en appui de grandes thématiques, dont l'entrepreneuriat, le sport et la culture. Puis, à 15h, Emmanuel Macron est venu échanger avec onze jeunes africains.

Dans ce forum porteur de renouveau, côté coulisses, des Congolais tels que l'artiste Passi, Bill Kouelany ou Florelle Manda, membre du Conseil présidentiel pour l'Afrique.

La France doit assumer sa part d'africanité

«*On ne peut pas avoir un projet d'avenir pour la France si elle n'assume pas sa part d'africanité*», a lancé vendredi le président Emmanuel Macron lors du sommet Afrique-France, soulignant que près de sept millions de Français sont intimement, familialement liés à l'Afrique.

«*Nous avons une dette envers l'Afrique... Un continent qui fascine le monde entier, qui parfois en effraie d'autres*», a déclaré le président français en faisant allusion aux débats sur l'immigration qui marquent les débuts de la campagne présidentielle dans son pays.

Emmanuel Macron est le seul chef d'Etat de ce sommet puisque les dirigeants africains, prévus dans une version initiale du sommet en 2020 reportées à cause de la pandémie, n'ont finalement pas été invités. En revanche, l'Arena de Montpellier, dans le sud de la France, accueillait ce vendredi 3.000 invités, dont 700 jeunes représentants de la société civile africaine.

«*On ne peut pas avoir une France qui construit son propre roman national si elle n'assume pas sa part d'africanité, si elle ne regarde pas à travers ces*

pages sombres ou heureuses», a souligné Emmanuel Macron.

«*Nous tous dans cette salle, n'avons pas choisi notre histoire et notre géographie... Nous sommes les héritiers de tout cela*», a-t-il développé, en appelant les jeunes à choisir comment bâtir l'avenir.

Le chef de l'Etat français prône une autre relation entre son pays et l'Afrique mais est régulièrement interpellé sur le passé colonial. «*L'Afrique est mariée avec la France, un mariage forcé depuis plus de 500 ans*», lui a ainsi lancé une artiste africaine dans la matinée. Ce à quoi le chef de l'Etat a répondu : «*si on reste dans le face-à-face ou le dos à dos, on n'avancera jamais*».

Un fonds pour la démocratie en Afrique

Des annonces ont également été faites par le président français

parmi lesquelles la création d'un Fonds d'innovation pour la démocratie en Afrique. Doté de 30 millions d'euros sur trois ans, ce fonds doit aider les «*acteurs du changement*» notamment sur les questions de gouvernance et de

3.000 invités, dont 700 jeunes représentants de la société civile africaine

démocratie, comme l'a recommandé le rapport élaboré par l'intellectuel camerounais Achille Mbembe, chargé de préparer le sommet.

Autre geste, la mise à l'étude d'une maison des mondes africains et des diasporas, future institution dédiée à l'Afrique, une des autres

propositions du rapport Mbembe. Une mission d'étude devra rendre ses propositions dans les six mois. Un fonds d'amorçage doté de 10 millions sera également créé pour aider des entreprises africaines innovantes du secteur du numérique, dans le cadre de l'initiative Digital Africa de soutien aux start-up africaines.

La France va aussi mettre en place un programme de soutien aux académies sportives africaines et un fonds pour aider les musées africains à accueillir des œuvres internationales.

Le président français a par ailleurs annoncé la restitution fin octobre au Bénin de 26 œuvres pillées au palais d'Abomey. Des œuvres seront également remises à la Côte d'Ivoire, dont, selon des sources diplomatiques, le Djidji Ayokwe, célèbre tambour parleur Ebré actuellement au musée du Quai Branly et réclamé de longue date

par Abidjan.

Cette décision faisait suite au rapport des universitaires Bénédicte Savoy, du Collège de France, et Felwine Sarr, de l'Université de Saint-Louis au Sénégal. Les deux spécialistes y avaient posé les jalons pour une restitution à l'Afrique subsaharienne d'œuvres d'arts premiers transférées pendant la colonisation, recensant des dizaines de milliers d'œuvres potentiellement concernées. En décembre 2020, le Parlement français a approuvé la restitution de ces 26 pièces au Bénin, aujourd'hui conservées au musée du Quai Branly-Jacques Chirac à Paris.

Les restitutions d'œuvre d'art pillées à l'Afrique sont un des points saillants de la «*nouvelle relation*» que le chef de l'Etat français entend nouer avec le continent.

Julia Ndeko avec AFP

DISPARITION

Hommage émouvant des sportifs à Casimir Molongo

La communauté sportive nationale a rendu un dernier hommage à Casimir Molongo « Moncher », décédé le 24 septembre à Brazzaville à l'âge de 74 ans et conduit à sa dernière demeure, le 8 octobre, au cimetière du Centre-ville.

«Moncher» a tout donné au sport congolais, particulièrement le handball. Et le sport le lui a bien rendu. Son cercueil, couvert du drapeau tricolore, a été exposé au gymnase Henri-Elendé dans lequel une cérémonie d'hommage digne de son rang a été organisée. Pour rappeler son attachement au handball, quelques matches d'exhibition ont été organisés entre ses anciens clubs, respectivement Asel contre Etoile du Congo, AS Otho- Ekembongo... La succession des matches d'exhibition n'a pas suffi pour honorer sa mémoire. La prestation au gymnase Henri-Elendé des anciennes joueuses, anciennes championnes d'Afrique avec les Diables rouges qu'il a formées, même avec des équipements non appropriés (leurs pagnes), a été un moment d'émotion. Car pour ces championnes, Casimir Molongo était comme un père.

Casimir Molongo, le formateur, symbolisait en lui seul toute la réussite du handball congolais sur l'échiquier continental. Le mérite lui revient d'avoir réussi à façonner des joueuses qui ont écrit les belles pages de l'histoire du handball congolais. Un héritage que tenteront de contempler les handballeurs en guise de consolation.

« Tu as été pour moi un formateur, moi et mes amis nous te devons beaucoup. Moncher m'a formée et je suis le fruit de Molongo. Moncher m'a façonnée et il était comme mon complice. J'étais



Gabriel Oba Apounou, ancien ministre des Sports, saluant la mémoire de Casimir Molongo/Adiac

toujours à ses côtés pendant les grandes compétitions pour bénéficier de ses sages conseils car il était comme un père pour moi », a témoigné Solange Koulinka.

Sa rigueur dans le travail et sa créativité restent une source d'inspiration pour la jeune génération. « Quand j'ai quitté Patronage pour l'Etoile du Congo, il a promis de me façonner. Je montais mille fois les gradins du stade Alphonse-Massamba-Débat et je faisais mille fois les lancers parce qu'il me préparait pour la première édition de la Coupe Marien-Ngouabi. Nous avons dix-huit systèmes de jeu avec lui.

Quand nous avons gagné cette compétition, j'ai été plébiscitée meilleure joueuse et buteuse d'Afrique. Moncher me disait tu ne l'as pas mérité, il faut encore beaucoup travailler. Or, c'était une façon de m'encourager à faire plus », a ajouté la championne d'Afrique.

Un héritage à entretenir

Chérubin Nkodia a loué le leadership de Moncher qui, selon lui, était unique et incompris parce qu'il n'acceptait pas que les dirigeants se mettent entre lui et les joueurs pendant les séances d'entraînement. « Sa logique était lui, les joueurs et les dirigeants

après. Mais à chaque fois quand les dirigeants voulaient se mettre entre les joueurs et lui, il allait créer une autre équipe », a-t-il souligné.

Il a eu, d'après lui, le mérite de supprimer les fétiches dans les équipes nationales en partageant à ses joueurs le secret d'être eux-mêmes leurs propres féticheurs grâce au travail. « Pour lui, il fallait commencer par la préparation physique spécialisée et technique. Solange Koulinka et Makouana ont lancé le javelot parce que lui-même fut un lanceur ». Selon les témoignages, il fut médaillé d'or au disque au championnat militaire à Yaoun-

dé, au Cameroun en 1979, puis médaillé de bronze aux Jeux africains de Luanda, en 1981.

Au nom de l'Association des anciens internationaux congolais, Firmin Dinga a partagé la vision de Casimir Molongo dans la préparation d'un grand rendez-vous. La compétition, disait-il, « est comme une fête. Pour inviter les gens chez vous, vous devez vous préparer. Si le repas peut durer une heure, la préparation de celui-ci peut prendre trois jours. Vous cherchez des victoires, vous allez vous préparer en cherchant parfois trop loin alors que la solution est là. S'il n'y a pas d'argent dans la préparation, donc pas de compétitions pour gagner ».

Casimir Molongo, faut-il le rappeler, est né le 2 avril 1947 à Mossaka. Dans son parcours sportif, a précisé Ayessa Ndinga Yengué, l'actuel président de la Fédération congolaise de handball, il a presque tout gagné. Il a été dix-huit fois champion du Congo avec l'Etoile du Congo, trois fois champion d'Afrique avec le même club et quatre fois champion d'Afrique avec les Diables rouges. Il fut directeur technique national et assistant technique à la Fédération de la République démocratique du Congo. Il a respectivement entraîné Clamart en France, l'Etoile du Congo, Asel dont il est le fondateur, Diables noirs, Abosport, Ekembongo dont il est le co-fondateur et AS Othohô dont il est le fondateur.

James Golden Eloué

DIPLOMATIE

Lucien Ebata répond volontairement à une convocation du juge d'instruction français

En transit à Paris par l'aéroport du Bourget, le conseiller spécial du chef de l'Etat congolais, président de la commission chargée des négociations avec le Fonds monétaire international, a choisi de répondre, le 5 octobre, à la convocation du juge d'instruction français

Contrairement aux allégations des réseaux sociaux selon lesquelles Lucien Ebata aurait été appréhendé le 6 octobre au matin par les douanes françaises de l'aéroport du Bourget, ce dernier répondait à une convocation concernant une affaire datant d'il y a trois ans. Il se présentait de son propre gré pour s'enquérir des faits qui lui étaient reprochés par la justice française.

L'ambassade du Congo en France, par note verbale du 5 octobre, a tenu à rappeler, via le ministère des Affaires étrangères, que Lucien Ebata, en transit en France, était porteur d'un ordre de mission signé par le président Denis Sassou N'Gouesso et jouissait d'une immunité fonctionnelle.

En termes de diplomatie internationale, cet émissaire jouit de toutes les garanties pour répondre à toutes les sollicitations de la justice française. À l'issue de sa garde à vue du 6 octobre, Lucien Ebata a recouvré sa liberté d'aller et venir dès le lendemain, le 7 octobre.

Marie Alfred Ngoma

BURKINA FASO

Le procès de l'assassinat de Thomas Sankara s'ouvre aujourd'hui

Trente quatre ans après, le procès de l'assassinat en 1987 de l'ex-président du Burkina Faso, lors d'un coup d'Etat, s'ouvre ce 11 octobre au tribunal militaire de Ouagadougou.

Le procès va se tenir en l'absence du principal accusé, l'ancien président Blaise Compaoré, qui avait pris le pouvoir lors du putsch de 1987 et s'y est maintenu pendant vingt-sept ans avant d'être renversé en 2014, à la suite d'une insurrection. Pour justifier cette absence, ses avocats ont dénoncé un « procès politique » devant une « juridiction d'exception ».

Arrivé au pouvoir par un coup d'Etat en 1983, Thomas Sankara a été tué le 15 octobre 1987 avec douze de ses compagnons par un commando pendant une réunion au siège du Conseil national de la révolution (CNR), à Ouagadougou. Il avait 37 ans.

Quatorze des principaux accusés seront jugés, dont Blaise Compaoré, 70 ans, qui vit en exil en Côte d'Ivoire où il a obtenu la nationalité ivoirienne, et le gé-

néral Gilbert Diendéré, 61 ans, un des principaux chefs de l'armée au moment du putsch.

Devenu ensuite chef d'état-major particulier du président Compaoré, le général Diendéré purge déjà au Burkina une peine de vingt ans de prison pour une tentative de coup d'Etat en 2015. Tous deux sont accusés de « complicité d'assassinats », « recel de cadavres » et « d'attentat à la sûreté de l'Etat ».

Bras droit de Sankara, Blaise Compaoré a toujours nié avoir commandité l'assassinat de son frère d'armes et ami intime, bien que le putsch de 1987 l'ait porté au pouvoir.

Des soldats de l'ancienne garde présidentielle de Compaoré, notamment l'ancien adjudant-chef Hyacinthe Kafando, accusé d'avoir été le chef du commando et actuellement en fuite, fi-

gurent également parmi les prévenus.

La mort de Thomas Sankara, leader révolutionnaire qui voulait « décoloniser les mentalités » et bouleverser l'ordre mondial en prenant la défense des pauvres et des opprimés, a été un sujet tabou pendant les vingt sept ans de pouvoir de Blaise Compaoré. L'affaire a été relancée en 2015 par le régime de transition démocratique et un mandat d'arrêt émis contre Blaise Compaoré par la justice burkinabè en mars 2016.

Rappelons qu'au cours d'un voyage à Ouagadougou en novembre 2017, le président français, Emmanuel Macron, avait salué la mémoire de Thomas Sankara et annoncé la levée du secret-défense sur des documents relatifs à son assassinat.

Yvette Reine Nzaba

DOSSIER MATUTALA

Le TAS absout V.Club...

Réhabilitée par le Tribunal arbitral du sport (TAS) suite au dossier Matutala qui a provoqué la perte de neuf points pour le titre, l'AS V.Club redevient champion du Congo de football.

L'AS V.Club est à nouveau champion du Congo de football au terme du feuilleton Matutala. La décision émane du TAS, où le club avait déposé une plainte contre le retrait de ses neuf points par la Fédération congolaise de football association (Fécofa). L'instance faîtière du football congolais avait tranché en sa défaveur sur le dossier de double identité du joueur Matutala Zao, au terme d'une plainte déposée par le CS Don Bosco. La décision de la Fécofa, pourtant consultée au départ par le club vert et noir de Kinshasa avant l'utilisation (jugée frauduleuse par la Fécofa) du joueur pour de plus amples renseignements, avait permis au TP Mazembe de remporter le titre de la 26e édition du championnat de la Ligue nationale de football (Linafoot).

Instance organisatrice du championnat national de football, la Linafoot avait au départ sanctionné le joueur, sans retrancher des points à V.Club. Mais la Fécofa était revenue à la rescousse sur la plainte de Don Bosco, le 15 juin dernier, au travers d'une commission ad hoc, afin non seulement de retrancher des points à V.Club pour tous les matches auxquels a pris part le joueur Zao Matutala, mais en plus suspendre le président de la Linafoot, Bosco Mwehu, et son secrétaire, Antoine



La présidente Bestine Kazadi, son comité et le staff technique de V.Club en conférence de presse

Luzizila, de n'avoir pas sanctionné V.Club, et aussi les correspondants officiels de V.Club, dont la bonne foi a cependant été manifeste.

La direction de V.Club n'avait pas digéré les conclusions de la Fédération, au point de porter l'affaire au niveau du TAS le 15 juillet. Et le 8 octobre, l'instance judiciaire de sport siégeant à Zurich, en Suisse, a finalement donné raison à V.Club, décision assortie de sanctions financières contre la Fécofa qui doit verser, endéans quarante-cinq jours, quatre mille francs suisses (quatre mille trois cents dollars américains) à V.Club pour les honoraires des avocats.

Animant une conférence de presse à ce sujet le même 8 oc-

tobre à l'Hôtel Venus, à Kinshasa, la présidente de coordination de V.Club, Bestine Kazadi, a clarifié la décision du TAS sur cette affaire en ces termes : «Le TAS, à travers le juge unique, a rendu son dispositif. Le dispositif est une décision judiciaire rendue par un juge. Comme on a demandé la célérité, il a rendu la décision dans son ensemble. Maintenant, un jugement sera écrit dans les jours qui suivent sur les bases légales qui sont utilisées pour instruire le dossier. Les juges vont maintenant répondre à nos moyens, ils vont argumenter à travers les dispositions juridiques. Ce qu'on attend maintenant. Mais la dé-

cision est là, elle est coulée dans son dispositif ». C'est à la Fécofa d'organiser la remise du trophée de champion à V.Club, a ajouté Bestine Kazadi.

V.Club qui avait été classé troisième à l'issue de la décision de la Fécofa et donc qualifié pour la Coupe de la confédération, se présente comme un champion du Congo qui cependant ne pourra plus disputer la Ligue des champions cette année, la compétition ayant déjà débuté. Le club vert et noir va continuer la Coupe de la confédération. Le TP Mazembe perd donc son titre de champion du Congo, mais joue la Ligue des champions, ainsi que Maniema Union qui avait pris la deuxième

place après le retrait des points de V.Club.

Don Bosco réagit...

En réaction à la décision du TAS, le CS Don Bosco de Lubumbashi a fait un communiqué. « Le CS Don Bosco a pris connaissance ce jour de la décision du Tribunal arbitral du sport (TAS) dans l'affaire l'opposant à l'AS Vita Club. Surpris et constater qu'un adversaire peut aligner un joueur à double identité et s'en sortir au TAS, le CS Don Bosco s'est confié à ses avocats qui ont demandé la décision motivée du TAS avant de se prononcer. Les Salésiens prennent acte que le TAS reconnaît la fraude par rapport à la vraie identité du joueur et exonère le club qui a usé de la fausse identité. De façon explicite, le TAS admet que nos accusations sur lesquelles la Fécofa s'était fondée sont justes et atteste dans son dispositif que le joueur s'appelle Matutala Zao réclamé par nous et non Matutala Zola utilisé par V.Club. Le processus est en cours », indique le communiqué des Salésiens. On fait remarquer que c'est pour la première fois qu'un tel scénario, qualifié de « honteux » par une certaine opinion sportive, a lieu dans le football congolais.

Martin Engimo

LINAFOOT/LIGUE 1

Don Bosco bat Blessing à Lubumbashi

La Ligue nationale de football (Linafoot) n'a pas tenu compte de la trêve internationale avec surtout le match entre les Léopards de la République démocratique du Congo et les Barea du Madagascar (match gagné par deux buts à zéro), disputé le 7 octobre au stade des Martyrs de Kinshasa, pour le compte de la troisième journée des éliminatoires de la Coupe du monde Qatar 2022.

La Linafoot a programmé, en effet, le même jour au stade TP Mazembe, dans la commune de Kamalondo, à Lubumbashi, la rencontre entre CS Don Bosco de Lubumbashi et Blessing FC de Kolwezi, comptant pour la quatrième journée de la 27e édition du championnat national de football. Les Salésiens ont assuré un service certes minimum mais précieux. Les joueurs du coach Eric Tshibasu l'ont emporté par un but à zéro, avec une réalisation de Gloire Mujaya à la 22e mn de jeu. Les Salésiens effectuent un début de saison de facture avec trois victoires et un nul en quatre sorties. Ils totalisent dix points, avant de s'opposer le 10 octobre au FC Saint-Eloi Lupopo.

V.Club contre Maniema Union...

Ayant recouvré ses droits de titre de champion du Congo sur la base de la décision du Tribunal arbitral du sport, V.Club devrait, selon le programme de la Linafoot, affronter Maniema



Le CS Don Bosco compte dix points en quatre matches

Union ce 9 octobre au stade des Martyrs avec un nombre très limité des spectateurs, en match de la troisième journée. En conférence de presse d'avant match, l'entraîneur français de V.Club, Dominique Cionci, a déclaré : « Maniema

Union est une équipe qui a un bon parcours, que ça soit en championnat ou en Ligue des champions. Mais tout en respectant les adversaires, nous jouons toujours pour la gagne, même si le match sera difficile pour les deux équipes.

V.Club est une équipe qui a envie de gagner, d'avancer et de montrer qu'il est toujours là malgré le changement et les difficultés qu'il a pu rencontrer ». Pour sa part, l'entraîneur adjoint de Maniema Union, Anicet Kiazayadi, a confié : « Nous

connaissons bien Vita pour l'avoir vu jouer contre Dauphin Noir et Étoile du Kivu. Nous sommes donc prêts à donner le meilleur de nous même pour ramener un bon résultat de Kinshasa ».

M.E.

GENRE ET FAMILLE

Le concept « Masculinité positive » débattu par Félix Tshisekedi et Michelle Ndiaye

De la grande conférence sur la « Masculinité positive » que se propose d'organiser la République démocratique du Congo (RDC) sous la mandature africaine du président Félix-Antoine Tshisekedi-Tshilombo, il en a été longuement question au cours de l'audience que l'autorité suprême du pays a accordée, le 8 octobre, à la Cité de l'Union africaine, à une délégation des femmes de la Commission de l'Union africaine (UA).

Conduite par Michelle H.N Ndiaye, la délégation est venue à Kinshasa pour témoigner son soutien inconditionnel au président en exercice de l'Union africaine qui, au lendemain de son élection par ses pairs à la tête de cette institution, avait pris à son compte le développement de l'agenda 2063 dont il en a fait son cheval de bataille. Se félicitant des performances déjà réalisées par la RDC dans le processus d'avancement de la cause féminine en Afrique, Michelle H.N Ndiaye a salué les nombreux projets mis en œuvre sous la houlette du chef de l'Etat congolais dont celui lié à la matérialisation du concept « Masculinité positive », cette nouvelle approche qui a vocation de défendre le statut social des femmes africaines.

S'exprimant à la presse au sortir de l'audience, l'émissaire du président de la commission de l'UA, Moussa Faki Mahamat,



Félix Tshisekedi posant avec la délégation des femmes de la commission de l'UA

qu'accompagnaient quelques femmes de cet organe stratégique, a indiqué avoir fait part au président Félix Tshisekedi de leur préoccupation essentielle qui consiste en la

concrétisation de son engagement à porter à bras le corps l'agenda 2063. « Ce que nous voulons réellement, c'est d'engager les hommes, surtout les leaders du continent

à considérer cet agenda comme une priorité », s'est exprimée Michelle Ndiaye, plutôt ravie des performances réalisées par la RDC en matière notamment de représen-

tativité des femmes au sein des institutions. Elle a, par ailleurs, plaidé pour l'éradication des violences ayant pour base le genre qui, a-t-elle dit, « ne pourra être possible qu'avec le concours des hommes ».

Rappelons que l'Agenda 2063 appelle à une société plus inclusive dans laquelle tous les citoyens sont activement impliqués dans la prise de décision. L'aspiration 6 du dit Planning appelle à « une Afrique dont le développement repose sur le potentiel des peuples africains, en particulier les femmes et les jeunes, et qui prend soin des enfants ».

La ministre du Genre, Famille et Enfant, Gisèle Ndaya Luseba, ainsi que la conseillère spéciale chargée de la Jeunesse et de la lutte contre la violence faite à la femme, Chantal Yelo Mulop, ont également pris part à cette rencontre.

Alain Diasso

INFRASTRUCTURES

Alexis Gisaro échange avec une délégation égyptienne sur les projets routiers



La délégation égyptienne reçue par le ministre d'Etat des ITPR

Le ministre d'Etat chargé des Infrastructures et Travaux publics, Alexis Gisaro Muvunyi, a conféré, le 8 octobre, avec une délégation égyptienne. Conduits par leur ambassadeur en République démocratique du Congo (RDC) et le président de la Compagnie arabe contractor, ces Égyptiens sont venus prendre connaissance des projets routiers prioritaires du Congo-Kinshasa pour un éven-

tuel soutien par leur entreprise. Au cours de l'échange, Alexis Gisaro a salué la coopération bilatérale entre les deux États qui, sur le terrain, enregistre déjà d'impacts sur le plan socio-économique. Il a évoqué plusieurs autres projets en cours d'exécution et en études, notamment l'aménagement de la route à péage Mbuji-Mayi-Kananga longue de 185km et la construc-

tion de Kitoko, une extension de la capitale Kinshasa, la route Kamwasha-Kananga. Rappelons qu'en février dernier, le président de la République, Félix Tshisekedi, avait signé plusieurs accords de coopération entre la RDC et l'Égypte dans les domaines des infrastructures, de l'énergie et du traitement de l'eau.

Blandine Lusimana

NAUFRAGE

Plus d'une centaine de morts et disparus dans le Congo

Plus d'une centaine de personnes ont péri ou sont portées disparues en RDC après le naufrage d'une embarcation de fortune sur le fleuve Congo dans la nuit de lundi à mardi, a-t-on appris samedi auprès des autorités provinciales.



51 corps avaient été récupérés le 8 octobre 2021 soir, a précisé par téléphone Nestor Magbado, porte-parole adjoint du gouverneur de la province de la Mongala, en estimant à 69 le nombre de disparus. Il y a eu 39 survivants, a-t-il ajouté.

En l'absence de manifeste des passagers, le nombre de disparus est une estimation, a-t-il ajouté, au vu du nombre de personnes que l'embarcation concernée pouvait contenir.

Il ne s'agissait pas d'un bateau en tant que tel, mais de neuf pirogues motorisées reliées les unes aux autres, a précisé M. Magbado. «La surcharge aggravée par le mauvais temps», en pleine nuit, pourrait expliquer le naufrage, selon

lui. L'information sur l'ampleur de l'accident n'a été relayée que vendredi soir par les médias congolais et confirmée samedi matin à l'AFP par les autorités provinciales. Selon M. Magbado, la province a informé Kinshasa du naufrage juste après l'événement, «mais nous avions émis des réserves sur le bilan, le temps de réunir tous les éléments», a-t-il expliqué.

Les recherches se poursuivent pour récupérer d'autres corps, a ajouté le porte-parole, constatant que l'espoir de retrouver d'autres rescapés «s'amenuise de jour en jour».

Un deuil provincial de trois jours sera observé à partir de lundi prochain.

AFP

ACTION HUMANITAIRE

Les victimes des incendies perçoivent des cautions locatives

Une caution locative de 240 000 FCFA par ménage, des vivres et non vivres, des kits scolaires et de construction constituent la réponse humanitaire apportée par la ministre Irène Mboukou-Kimbatsa aux sinistrés du quartier km4, à Pointe-Noire.

« Il s'agit d'un début de solutions à votre détresse. Des évaluations plus approfondies seront réalisées dans le but de rechercher des approches de solutions durables aux souffrances engendrées par ces catastrophes humanitaires », a indiqué la ministre des Affaires sociales et de l'Action humanitaire, Irène Mboukou-Kimbatsa, s'adressant aux sinistrés le 8 octobre dans la ville océane.

Accompagnée des autorités locales, la ministre a procédé au paiement des cautions locatives pour permettre aux sinistrés de sortir, tant soit peu, de la situation dans laquelle ils se trouvent. Le 24 juillet dernier, en effet, un incendie a emporté des habitations laissant un lot important des sans-abris qui sont actuellement logés dans l'enceinte de la paroisse Mont-Sinaï, de l'Eglise évangélique du Congo, située à quelques encablures des maisons réduites en cendre. « Cette caution locative est un soulagement. Elle nous permet



Paiement des cautions locatives aux sans-abris/Adiac

de lancer une petite activité génératrice de revenus afin de nous relever progressivement », a expliqué Martin Nzeli, un des bénéficiaires.

A la caution locative se sont ajoutés des kits de construction, des vivres et non vivres dont les personnes âgées ont également été récipiendaires. Une manière de célébrer, en différé, la Journée internationale qui leur est dédiée. Les

écoliers qui font partie des familles sinistrées ont reçu des kits scolaires épargnant ainsi les parents des dépenses y relatives.

Des évaluations approfondies évoquées par la ministre des Affaires sociales et de l'Action humanitaire ont, sans nul doute, débuté à travers l'opération de certification des listes de plusieurs autres ménages devant bénéficier

des allocations. L'exercice consiste en la vérification et le contrôle des informations collectées lors des évaluations initiales rapides réalisées par des services déconcentrés du ministère de tutelle, en collaboration avec les collectivités locales. « Il s'agit de s'assurer que l'aide parvienne aux bénéficiaires réels et non fictifs », a expliqué la ministre

Irène Mboukou-Kimbatsa, soulignant la nécessité d'éviter les erreurs d'inclusion et d'exclusion car le rapport qui en découlera servira d'outil de plaidoyer pour la mobilisation des ressources.

D'autres localités

Dans la zone sud du pays, l'assistance humanitaire aux sinistrés n'a pas commencé à Pointe-Noire. Bien avant de fouler le sol de la ville océane, la ministre des Affaires sociales et de l'Action humanitaire a posé le même acte à Dolisie, chef-lieu du département du Niari, et à Nkayi dans le département de la Bouenza. Là-bas également des vivres, non vivres, kits scolaires ont été mis à disposition. Encore faudrait-il rappeler que cette ronde humanitaire a débuté dans la Likouala, la Sangha, et les deux Cuvette...

Les problèmes d'inondation, d'ensablement, d'érosion, frappent plusieurs parties du pays de façon saisonnière ou pas. Des approches de solutions durables s'imposent.

Rominique Makaya

ENVIRONNEMENT / COVID-19

Le traité de libre-échange peut favoriser le commerce durable de la biodiversité africaine

Une étude de la Cnuced montre comment transformer l'Accord de la Zleca en un instrument de promotion du commerce durable de la biodiversité, moteur essentiel d'une reprise respectueuse de l'environnement après la pandémie.

Le continent africain dispose d'une des plus riches biodiversités de la planète. Pourtant, les négociations qui se déroulent dans le cadre de l'accord sur la Zone de libre-échange continentale africaine (Zleca) font à peine référence à l'environnement. Il s'agit là d'une occasion manquée de parvenir à un développement durable grâce à l'intégration commerciale, tel que prévu par l'Agenda 2063 pour l'Afrique. C'est ce que souligne une récente étude de la Cnuced, intitulée « Implications of the African Continental Free Trade Area for Trade and Biodiversity : Policy and Regulatory Recommendations ». Elle porte sur le lien entre le commerce et la biodiversité et les engagements des parties prenantes à l'accord Zleca. Elle recommande des moyens de transformer l'Accord en un catalyseur du commerce durable de la biodiversité et en un moteur essentiel du redressement et du développement de l'Afrique après la pandémie de Covid-19. « L'Initiative BioTrade pourrait

jouer un rôle central dans l'établissement d'une voie de développement vert pour les pays africains et ainsi assurer une reprise respectueuse de l'environnement après la pandémie de Covid-19 », a déclaré David Vivas, juriste de la Cnuced.

BioTrade englobe les activités liées à la collecte, à la production, à la transformation et au commerce de biens et de services issus de la biodiversité qui respectent des critères de durabilité environnementale, sociale et économique. Le rapport identifie des points d'inclusion potentielle de considérations environnementales dans le texte juridique de l'Accord actuellement en cours de négociation. Elle met en évidence les incitations économiques positives pour le commerce durable des produits de la biodiversité afin de contribuer aux objectifs environnementaux tels que la conservation des écosystèmes et la lutte contre le changement climatique. Le commerce des produits issus de la biodiversité constitue une

part importante des exportations des pays africains. En 2017, près de 78 milliards de dollars de produits d'origine biologique ont été exportés par les membres de l'Union africaine, soit 3,5 % de leur PIB combiné. Le capital naturel représente entre 30 et 50 % de la richesse totale de la plupart des pays africains. En outre, l'Afrique abrite huit des 36 points chauds de la biodiversité mondiale - des régions biogéographiques présentant des niveaux importants de biodiversité - et près d'un cinquième de toutes les espèces de mammifères, d'oiseaux et de plantes y vivaient.

L'avantage comparatif dont disposent de nombreux pays africains en matière de ressources biologiques et de produits dérivés représente une opportunité économique énorme. Ce qui est vrai dans le contexte de la reprise après la pandémie de Covid-19. « Alors que les pays progressent dans les négociations de l'Accord Zleca, les prochaines étapes doivent se concentrer

sur ces opportunités, y compris sur la nature et les solutions basées sur la biodiversité comme BioTrade », a déclaré David Vivas, ajoutant : « la coopération en matière de conservation et d'utilisation durable du commerce des espèces sauvages, l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci, ainsi que les options permettant de saisir le potentiel économique des océans dans les pays africains côtiers et insulaires ». Outre les considérations relatives au développement durable, l'étude préconise également l'inclusion dans l'Accord Zleca d'un protocole supplémentaire liant le commerce aux considérations environnementales. Elle indique que l'accord pourrait s'appuyer sur des cadres juridiques existants tels que la Convention africaine sur la nature ou les lignes directrices pour l'Afrique de la mise en œuvre coordonnée du protocole de Nagoya et, éventuellement, sur des aspects pertinents de l'Accord de Paris.

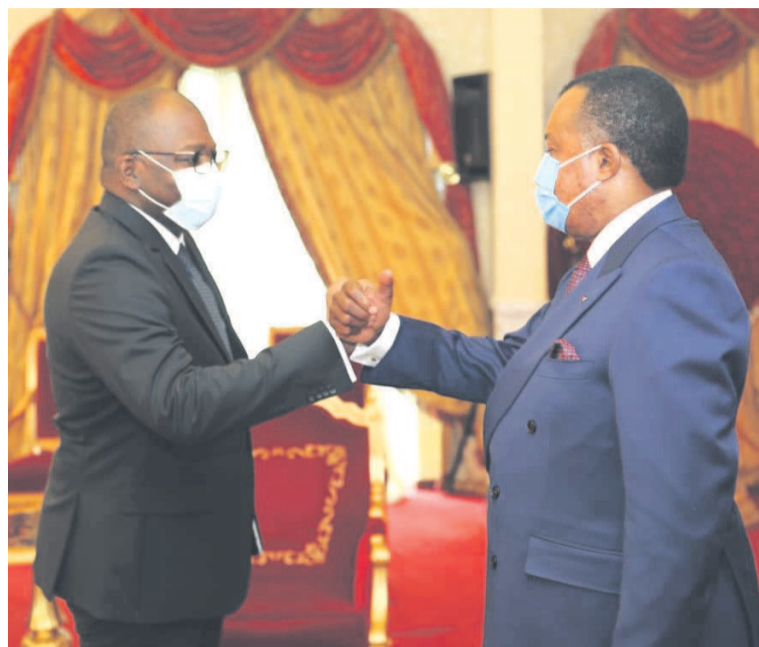
La Zleca couvre la plus grande zone commerciale régionale au monde et comprend le plus grand nombre de pays participants depuis la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Fondée en 2018 par les membres de l'Union africaine (UA), elle représente un marché de 1,2 milliard de personnes et un PIB de 2 500 milliards de dollars. Les deuxième et troisième phases de négociations sont actuellement en cours et devraient être conclues d'ici fin 2021. Elles comprennent des protocoles supplémentaires sur des sujets tels que les droits de propriété intellectuelle, l'investissement, les politiques de concurrence et le commerce électronique. Le commerce entre les membres de la Zleca a débuté le 1er janvier 2021. L'Accord Zleca peut stimuler le commerce intra-africain de 52,3 % en éliminant les droits d'importation. Ce commerce pourrait doubler si les barrières non tarifaires étaient abaissées.

Noël Ndong

DIPLOMATIE

Deux ambassadeurs quittent le Congo

L'ambassadeur de la Côte d'Ivoire, Thérèse N'Dri-Yoman, et celui du Mali, Bakary Bocar Maiga, sont allés faire leurs adieux, le 8 octobre, au président de la République, Denis Sassou N'Gusso.



Thérèse N'Dri-Yoman remettant un tableau au chef de l'Etat, Denis Sassou N'Gusso ... Ici avec Bakary Bocar Maiga

Au terme d'une mission de plus de quatre ans à Brazzaville, la diplomate Thérèse N'Dri-Yoman, la première à être reçue par le chef de l'Etat, a exprimé, au sortir de l'audience, sa satisfaction d'avoir accompli sa mission en République du Congo.

« Je pars du Congo avec le sentiment d'avoir accompli ma mission. Mon premier objectif était l'ouverture de l'ambassade pour donner une bonne visibilité de la Côte d'Ivoire au Congo. Ce geste a permis au peuple ivoirien d'être mieux connu par le peuple congolais, et

vice-versa », a déclaré l'ambassadeur de la Côte d'Ivoire.

« Le meilleur souvenir que je garde du Congo, c'est la fraternité avec le président de la République, les ministres et le peuple congolais. Sans oublier le soutien apporté aux jeunes dans leurs activités », a rappelé Thérèse N'Dri.

Parlant du renforcement de la coopération bilatérale, elle a rappelé les différentes activités phares qui ont été menées au cours de son mandat. Il s'agit, entre autres, des missions d'échange des coopératives agricoles entre les deux

pays et le partage d'expérience dans la production des cultures vivrières, particulièrement le manioc.

Pour symboliser son passage en République du Congo, la diplomate ivoirienne a remis au chef de l'Etat congolais un tableau sur lequel est portée l'image d'un éléphant. Signalons que Thérèse N'Dri-Yoman est la première cheffe de mission diplomatique ivoirienne à la suite de l'ouverture, en janvier 2017, de l'ambassade de la Côte d'Ivoire à Brazzaville.

Le président de la République, Denis Sassou N'Gusso, s'est entretenu aussi avec l'ambas-

sadeur du Mali, Bakary Bocar Maiga, qui est allé lui aussi dire ses adieux, au terme de quatre années de diplomatie au Congo.

« Je suis venu présenter au président de la République l'état de notre coopération à la fin de ma mission. Nous sommes unanimes que la coopération est excellente. Durant mes quatre ans, nous avons pu raviver la grande commission mixte qui tourne désormais autour de vingt accords de coopération », a indiqué le diplomate malien.

Yvette Reine Nzaba

PARLEMENT

La session budgétaire s'ouvre le 15 octobre

La conférence des présidents des commissions permanentes du Sénat, tenue le 8 octobre à Brazzaville, a retenu dix-neuf affaires dont treize nouvelles et six anciennes pour la prochaine session budgétaire.

Outre l'examen du projet de loi des finances pour l'année 2022, et celui portant loi de règlement du budget de l'Etat exercice 2020, la treizième session ordinaire budgétaire de la chambre haute du Parlement se penchera sur dix-sept autres affaires.

Au nombre de celles-ci, le projet de loi portant approbation de la convention d'exploitation minière relative aux minerais de phosphate du gisement de Hinda, dans le Kouilou, entre le Congo et Cominco ressources, le projet de budget du Sénat exercice 2022, le projet de loi portant loi d'orientation sur le développement durable, celui autorisant la ratification de la convention 094 de l'Organisation internationale du travail sur les clauses du travail, la proposition de loi portant réglementation des activités privées de sécurité en République du Congo, le projet de loi autorisant la ratification du traité sur l'interdiction des armes nucléaires et la séance des questions orales avec débat ainsi que les questions d'actualité.

Jean Jacques Koubemba

RÉFLEXION

Qui peut dire ?

Bien malin qui peut dire aujourd'hui ce qui sortira des tensions de toute nature dont nous subissons les effets individuellement et collectivement : pandémie du coronavirus, duels des Grands de ce monde, dégradation accélérée de la nature, montée en puissance incontrôlable des nouvelles technologies et de l'intelligence dite « artificielle », course aux armements classiques et nucléaires, multiplication planétaire des réseaux sociaux, etc..., etc... La vérité est que personne, aussi riche et puissant soit-il, n'est capable d'anticiper l'avenir d'une planète qui comptera plus de dix milliards d'êtres humains à échéance de quelques décennies.

Sur la base de ce constat de simple bon sens que nous sommes nombreux, très nombreux, de plus en plus nombreux à formuler sur les cinq continents, ressort une fois encore l'idée que seule une réflexion collec-

tive permettra de conjurer des maux dont les conséquences prévisibles se précisent de jour en jour. D'où cette idée, qui paraîtra probablement folle à nombre de nos lecteurs, selon laquelle, dans le même temps où s'organisent des réponses concrètes au dérèglement climatique dont la prochaine Conférence sur le climat qui se tiendra à Glasgow va s'occuper enfin sérieusement, dans ce même temps donc tous les peuples de la Terre devraient se concerter afin d'asseoir leur futur sur des bases plus saines, moins instables et donc moins dangereuses.

S'il est peu probable que les gouvernants des pays riches, obsédés par la résolution de leurs propres problèmes et l'affirmation de leur puissance à l'échelle de la planète, se mobilisent dans ce sens, il est certain que les dirigeants des pays dits « émergents » sont, eux, capables de le faire. Exactement comme cela s'est produit il y a quelques soixante-dix ans lorsque

le Tiers-monde s'est réuni de façon informelle mais très efficace pour imposer aux « Grands » de l'époque la libération des vastes zones que ceux-ci avaient placées sous leur tutelle dans les siècles précédents, dans le but très matériel d'en exploiter les ressources naturelles.

L'abolition du temps et de l'espace qu'ont générée ces dernières décennies les nouvelles technologies, dans le champ de la communication tout particulièrement, rend possible aujourd'hui une telle mobilisation contrairement aux apparences. Elle permet, en effet, de faire entendre avec force la voix des nations jeunes d'Amérique latine, d'Afrique, d'Asie où vivent près des deux tiers des humains, qui détiennent l'essentiel des ressources naturelles de la Terre et qui sont appelés à jouer un rôle essentiel dans la lutte contre le dérèglement climatique ainsi qu'en témoigne notamment le développement du Fonds bleu du Bassin du Congo créé

à Oyo, il y a quatre ans.

Si l'on réfléchit bien, les grandes puissances, qu'elles le veuillent ou non, vont être obligées d'écouter les appels à la raison qui montent du grand Sud. Et donc de prendre en considération les propositions que formuleront de plus en plus les dirigeants de ces nations afin de lutter efficacement contre les menaces qui s'accumulent pour eux comme pour tous les peuples de la Terre. Organiser, dans ce contexte, une conférence mondiale semblable à celle qui permit la création de l'Organisation des Nations unies au sortir de la Deuxième Guerre mondiale n'a rien d'illusoire ni d'utopique. Elle va très vite s'imposer comme une obligation.

Convenons-en pour conclure provisoirement sur le sujet : rien n'est plus important dans le moment présent que d'anticiper l'avenir afin d'en prévenir les dérives plus que probables.

Jean-Paul Pigasse